



Info-tri

Guide de la nouvelle signalétique de tri des papiers graphiques

JUILLET 2022
Nouvelle version mise à jour



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

01

Contexte

P. 03

02

Mises en marché en France

P. 09

Comment construire une Info-tri qui s'adapte à vos besoins et à vos contraintes ?

ÉTAPE 1 : choix chromatique

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

- I. Le logo Triman
- II. Cartouche Info-tri : choix du niveau d'interpellation (avec ou sans accroche « Le tri + facile »)
- III. Choix de la présentation des éléments papier
- IV. Choix de la présentation de la destination
- V. Les éléments de charte à respecter
- VI. Exemples
- VII. Les principales questions qui peuvent se poser

ÉTAPE 3 : choix du format

Les cas particuliers

03

Mises en marché en France et à l'export

P. 29

Comment construire une Info-tri qui s'adapte à vos besoins et à vos contraintes ?

ÉTAPE 1 : choix chromatique

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

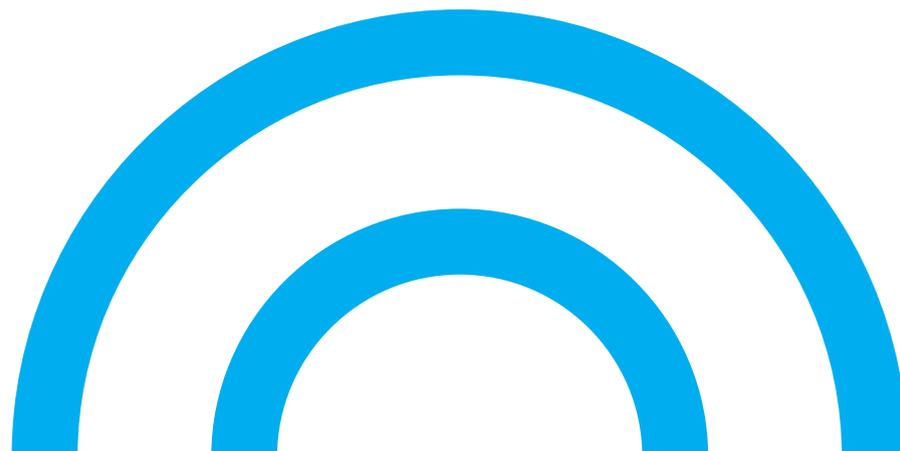
- I. Le logo Triman
- II. Onglet avec sigle « FR »
- III. Choix de la présentation des éléments papier
- IV. Choix de la présentation de la destination
- V. Les éléments de charte à respecter
- VI. Exemples
- VII. Les principales questions qui peuvent se poser

ÉTAPE 3 : choix du format

Les cas particuliers

01

Contexte



Ce guide regroupe l'ensemble des données et recommandations dont vous avez besoin pour apposer la nouvelle signalétique de tri harmonisée désormais obligatoire sur vos papiers graphiques. L'objectif : répondre au besoin d'information de vos consommateurs et vous mettre en conformité avec les nouvelles exigences de la réglementation (article 17 de la loi AGEC et décret n° 2021-835 du 29 juin 2021).

Le tri et le recyclage s'inscrivent dans les enjeux d'une consommation plus responsable, à laquelle aspirent aujourd'hui de plus en plus de consommateurs. Apposer l'Info-tri sur vos papiers, c'est leur proposer une information fiable et dorénavant harmonisée pour les aider à agir.

Le tri est aujourd'hui le premier geste environnemental pratiqué par les Français. Si 87% d'entre eux trient leurs papiers, seuls 41% le font systématiquement⁽¹⁾. L'Info-tri est donc là pour les inciter à trier plus et plus systématiquement.

Cette nouvelle version vient compléter la première édition du guide de l'Info-tri paru en septembre 2021.

En Avril 2022, nous avons précisé et complété certaines informations à la suite de vos retours et des nouvelles informations transmises par les pouvoirs publics. **Ces mises à jour sont indiquées tout au long du document par le symbole suivant :**

En Juillet 2022, nous avons obtenu de nouvelles précisions de la part des pouvoirs publics. **Ces mises à jour sont indiquées tout au long du document par le symbole suivant :**



Une version anglaise de ce guide est disponible sur votre espace client sécurisé.

(1) Baromètre du geste de tri – Citeo/IPSOS 2019.



Que dit la loi ?

L'article 17 de la loi AGECE et ses décrets d'application (n° 2021-835 du 29 juin 2021 et n°2022-975 du 2 juillet 2022) encadrent l'information du consommateur relative à la signalétique de tri.

Quels points faut-il retenir en particulier ?

- Cette signalétique harmonisée présentant la règle de tri (Info-tri), est **obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2022**. Elle doit systématiquement être associée au Triman (voir p. 13 ou p. 33).
- Les papiers de **petite taille peuvent faire l'objet d'exemptions ou d'adaptations** de l'obligation de signalétique (voir p. 28).
- L'Info-tri est validée par le Ministère de la transition écologique et le Ministère de l'économie et des finances et devient le marquage de référence, un repère pour les consommateurs. Elle est régie par des **règles strictes** qui s'imposent à toutes les entreprises qui mettent sur le marché des papiers graphiques en France. **En conséquence, tout marquage antérieur (standardisé ou personnalisé) n'est plus admis à compter du 9 mars 2023**.

- Le ministère en charge de l'environnement a fait part d'un accord de principe pour la mise en œuvre conjointe des Info-tri dès lors qu'il s'agit de produits soumis à la fois à la REP emballages ménagers et à une ou plusieurs autres REP **en retenant la date de validation du dernier info-tri comme point de départ**. Cette tolérance s'applique aux filières REP ayant soumis leur proposition finale d'Info-tri avant la fin de l'année 2021 et aux filières ayant obtenu un accord spécifique des pouvoirs publics.



82%⁽¹⁾

des consommateurs jugent cette Info-tri utile

88%

affirment avoir confiance en ce marquage

75%

estiment l'Info-tri incitative au tri des papiers graphiques





Qu'en est-il des principales autres REP ?

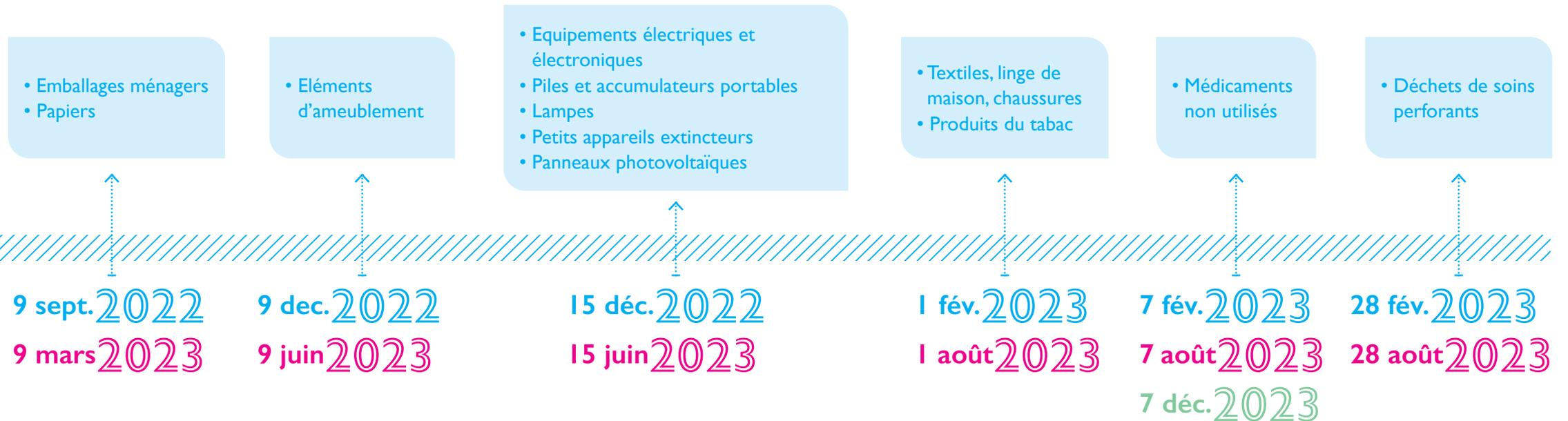
Mise en œuvre conjointe pour les produits multi-REP

Le ministère de la transition écologique (MTE) a fait part d'un accord de principe pour la mise en œuvre conjointe des Info-tri dès lors qu'il s'agit de produits soumis à la fois à la REP emballages ménagers et à une ou plusieurs autres REP **en retenant la date de validation du dernier info-tri comme point de départ**. Cette tolérance s'applique aux filières REP ayant soumis leur proposition finale d'Info-tri avant la fin de l'année 2021 ainsi qu'aux filières ayant obtenu un accord spécifique des pouvoirs publics (à notre connaissance, médicaments non utilisés, les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants et les produits du tabac). Nous vous invitons à vous rapprocher des sociétés agréées des filières REP qui vous concernent pour plus d'informations.

Délai d'écoulement des stocks : emballage seul ou produit emballé ?

Une partie des papiers est liée aux emballages (notices, mode d'emploi, etc.). L'Article 2 du décret n°2022-975 publié en juillet 2022 acte qu'un emballage fabriqué avant le 9/9/2022 bénéficie d'un délai d'écoulement des stocks jusqu'au 9/3/2023. Cette règle s'applique à tous les emballages, qu'ils aient été fabriqués en France ou à l'étranger. **Il est donc possible d'emballer et de mettre ce produit sur le marché après le 9 mars 2023** sous réserve que :

- 1) l'emballage ait été fabriqué avant le 9 septembre 2022
- 2) celui qui emballe le produit ait pris possession de cet emballage avant le 9 mars 2023 qu'il ait ou non rempli cet emballage.



—— Délai pour la mise en CONFORMITÉ ——— Délai d'écoulement DES STOCKS ——— Délai des médicaments soumis À OBLIGATION DE STOCKS



L'objectif de Citeo : vous accompagner et vous guider dans la création de votre Info-tri

Nous avons veillé à combiner **3 enjeux essentiels** pour créer la nouvelle Info-tri :

- **Garantir la conformité réglementaire** de la signalétique (respect des exigences de la loi AGECE),
- **Assurer l'efficacité de l'information donnée à vos consommateurs** (compréhension, utilité et valeur incitative),
- **Faciliter la mise en œuvre de cette signalétique** par vos équipes (recommandations et large choix de déclinaisons).

Toutes les déclinaisons proposées ont été validées par les pouvoirs publics et ont démontré leur performance auprès d'échantillons représentatifs de consommateurs. Que vous diffusiez vos papiers en France ou à l'export, vous aurez **le choix parmi l'ensemble de ces options** pour construire l'Info-tri adaptée à vos papiers, selon vos contraintes et exigences propres.



Parce qu'ils partagent, dans la grande majorité des cas, une même destination de tri (le bac jaune), **papers graphiques et emballages partagent désormais aussi une même signalétique de tri harmonisée.** Pour les consommateurs, il s'agit d'installer un repère commun, qui simplifie leur geste. Pour vous, metteurs en marché, l'apposition d'une règle de tri parfois mixte (emballages et papiers) devient plus simple via l'utilisation d'un seul et même marquage.

Pour vous aider dans vos choix, Citeo vous propose des recommandations fondées sur notre connaissance du marché ainsi que sur les retours des consommateurs. Ainsi, par exemple, nous vous recommandons de privilégier des formats limités en texte (ou sans texte) pour une commercialisation à l'export, afin notamment d'éviter les traductions. À l'inverse, nous vous conseillons de combiner pictogrammes et texte pour vos mises en marché en France uniquement, cette déclinaison étant la plus appréciée des consommateurs (le texte permettant de lever certains doutes). Toutefois, **l'option finalement retenue relèvera de votre choix, dans le respect des règles d'utilisation de la signalétique.**

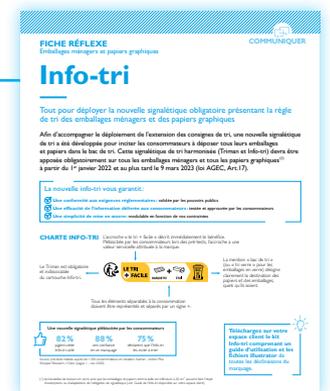


le campus circulaire

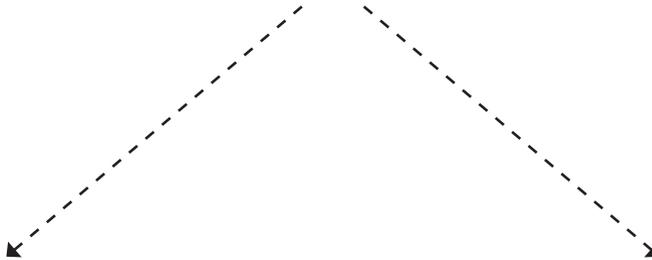
Retrouvez des ressources supplémentaires sur le campus circulaire :

- Module « les grands principes de l'Info-tri »
- Replay du webinar d'information (octobre 2021)
- Fiche réflexe Info-tri

Pour vous inscrire : campuscirculaire.citeo.com



Quel choix d'Info-tri pour mes papiers graphiques ?



Mes papiers sont uniquement destinés au **marché français**

Rendez-vous page 9



Mes papiers sont destinés à plusieurs **marchés (France / Export)**

Rendez-vous page 29

02



Mises en marché en FRANCE

Comment construire une Info-tri qui s'adapte à vos besoins et à vos contraintes ?

ÉTAPE 1 : choix chromatique

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

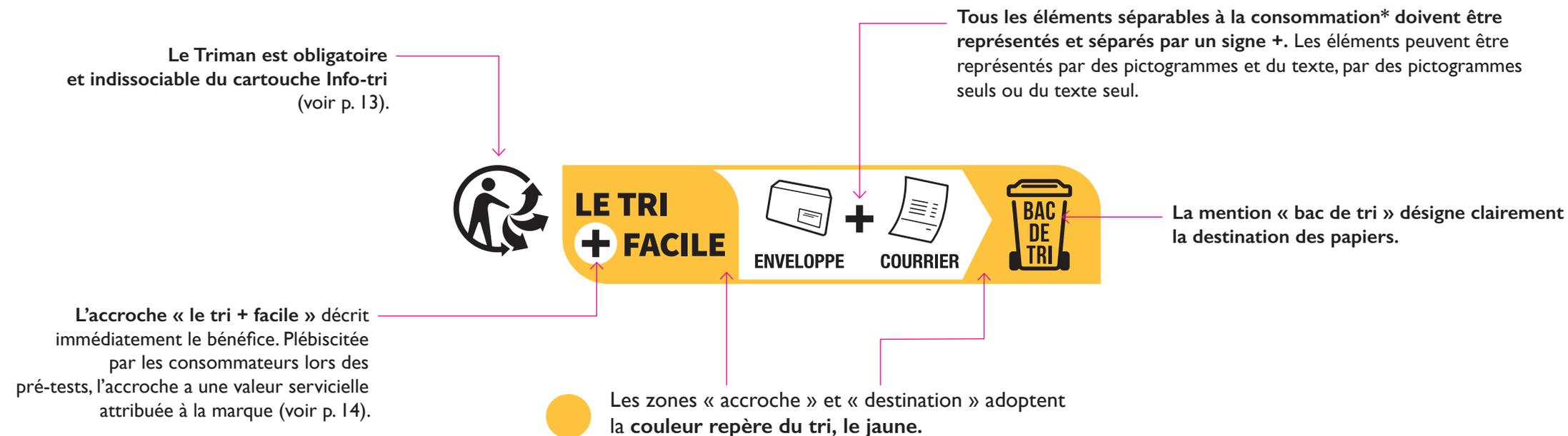
- I. Le logo Triman
- II. Cartouche Info-tri : choix du niveau d'interpellation (avec ou sans accroche « Le tri + facile »)
- III. Choix de la présentation des éléments papier
- IV. Choix de la présentation de la destination
- V. Les éléments de charte à respecter
- VI. Exemples
- VII. Les principales questions qui peuvent se poser

ÉTAPE 3 : choix du format

Les cas particuliers



Afin d'accompagner le déploiement de l'extension des consignes de tri (ECT), l'Info-tri incite les consommateurs français à déposer l'ensemble de leurs papiers et de leurs emballages dans le bac ou conteneur de tri. Un geste qui devient plus simple et un bénéfice consommateur souligné par la mention « Le tri + facile ».



Pourquoi utiliser la mention « bac de tri » plutôt que la mention « à recycler » ?

En France, les papiers et les emballages sont majoritairement triés en mélange dans le même bac de tri. Nous avons donc développé une signalétique commune aux emballages et aux papiers afin de créer un repère commun pour les consommateurs tout en simplifiant les démarches des entreprises soumises à la fois à la REP papiers graphiques et à la REP emballages ménagers. Or, bien qu'une majorité d'emballages se recycle, certaines filières restent à créer aujourd'hui. Une part des emballages triés ne pourra donc pas être recyclée. La règle de tri étant unique et harmonisée, le terme juste est bien « **bac de tri** » car il décrit la destination pour tous les papiers et pour tous les emballages, qu'ils soient recyclables ou non.



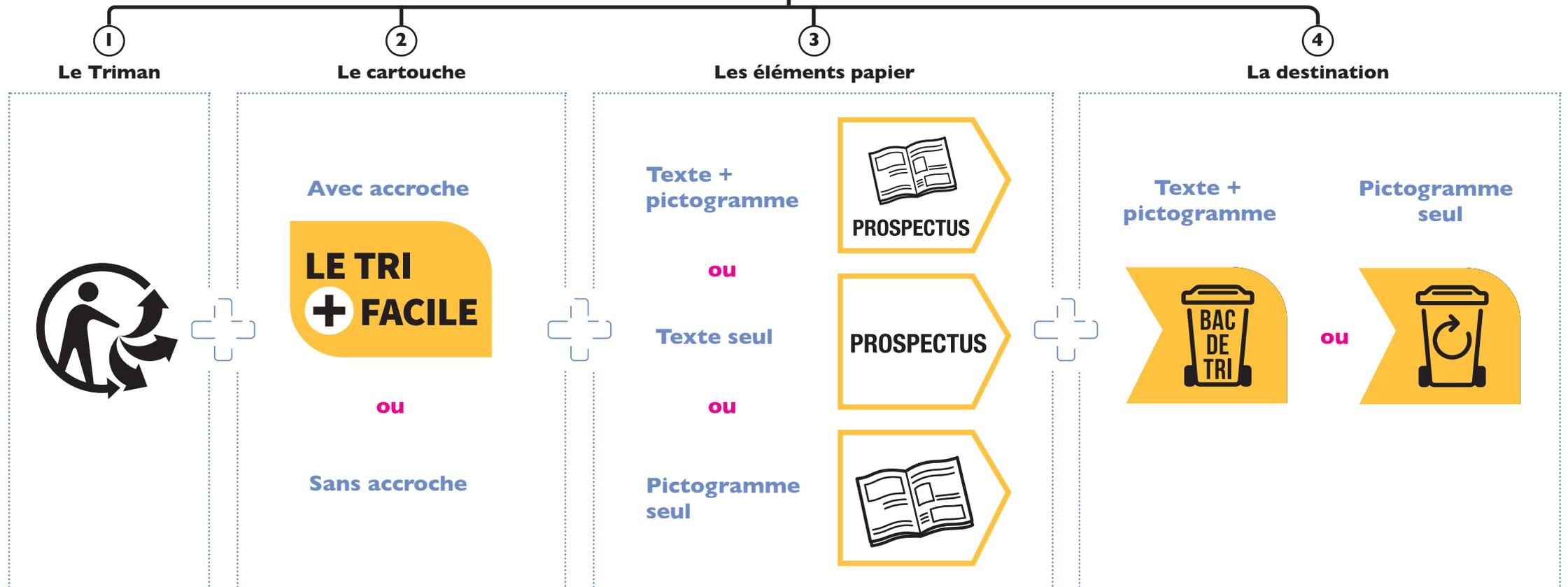
Comment construire une Info-tri qui s'adapte à vos besoins et à vos contraintes ?

ÉTAPE 1 - CHOIX CHROMATIQUE

ÉTAPE 2 - COMPOSITION DE L'INFO-TRI

ÉTAPE 3 - CHOIX DU FORMAT

4 ÉLÉMENTS À ASSOCIER



ÉTAPE I : choix chromatique

Papiers (et emballages, hors verre)

Couleurs



Monochrome de votre choix



Bon à savoir

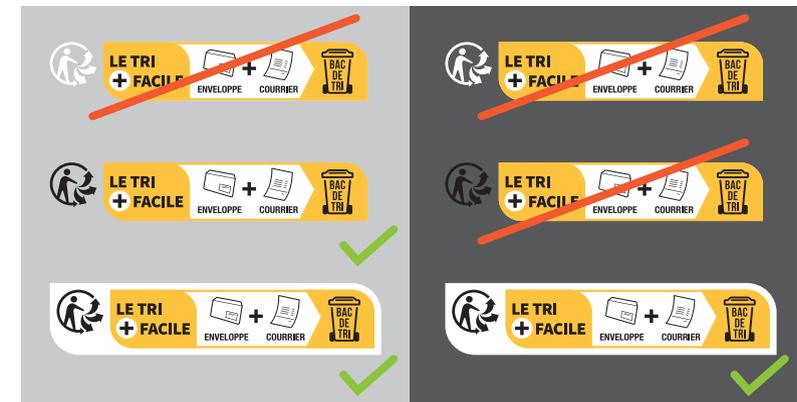
Vous pouvez utiliser le pantone de votre choix afin de faciliter l'apposition du marquage sur vos emballages. Toutefois, afin d'éviter toute incompréhension et confusion pour les consommateurs quant au geste de tri à adopter, nous préconisons de ne pas utiliser le vert foncé pour les Info-tri qui ne concernent pas les emballages en verre et inversement de ne pas utiliser le jaune pour les Info-tri qui ne concernent ni les emballages légers ni les papiers.

Papiers (et emballages hors verre + verre)



Application sur fonds

La signalétique doit toujours être appliquée dans une version qui garantit sa bonne visibilité sur le fond.



ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

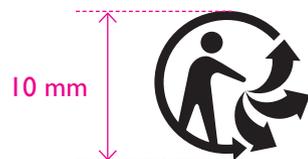
I. Le logo Triman

Le logo Triman est la signalétique informant le consommateur qu'un produit ou qu'un emballage fait l'objet de règles de tri ou d'apport. Conformément à l'article 17 de la loi AGEC, il est complété par une information détaillant la règle de tri (ici l'Info-tri pour les papiers graphiques).

Spécificités de taille

Conformément à la charte d'utilisation d'origine de la signalétique définie par l'Ademe⁽¹⁾, le logo Triman doit respecter des tailles minimales :

Taille minimale standard



Taille minimale compacte



Tous les formats d'Info-tri proposés dans ce guide ont été conçus dans le respect de ces exigences de taille minimale.

Spécificités chromatiques

Lorsque l'Info-tri est créée en couleurs, le Triman est toujours représenté en noir, sauf enjeu majeur de **lisibilité**. Dans ce cas, il est utilisé sur son bloc en réserve blanche. Lorsque l'Info-tri est créée en monochromie, le Triman peut être représenté dans la couleur choisie pour l'Info-tri si cela ne nuit pas à sa lisibilité ou, à défaut, en noir.



À sa création en 2015 par l'Ademe, la signalétique Triman avait pour objectif d'indiquer au consommateur qu'un produit ou un emballage était recyclable et qu'il relevait d'une règle de tri. Le logo était alors obligatoire sur les papiers et les emballages recyclables ou, à défaut, sur la notice du produit ou tout autre support (y compris dématérialisé).

La loi AGEC est venue modifier la définition et les règles d'apposition du Triman : la signalétique devient **obligatoire sur tous les papiers et les emballages qui font l'objet d'une règle de tri ou d'apport, qu'ils soient recyclables ou non.**

(1) <https://bibrairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2870-signalétique-commune-de-tri-triman-guide-d-utilisation.html>

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

II. Cartouche Info-tri : choix du niveau d'interpellation (avec ou sans accroche « Le tri + facile »)

Papiers (et emballages, hors verre)

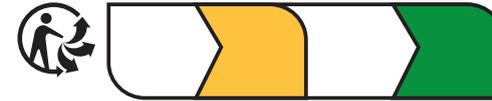
**Avec accroche
« Le tri + facile »**



Sans accroche



Papiers (et emballages hors verre + verre)



« Le tri + facile » : quelle valeur pour le consommateur ?

Cette interpellation positive permet d'évoquer le premier bénéficiaire de l'extension des consignes de tri à tous les emballages et papiers : la simplification du geste. Elle est perçue comme incitative et apporte une **valeur servicielle** aux consommateurs interrogés, valeur qu'ils attribuent naturellement aux entreprises.



**LE TRI
+ FACILE**

La présence de l'accroche « Le tri + facile » donne le sentiment à **1 consommateur sur 2** qu'il est plus facile de trier.⁽¹⁾

(1) Source : pré-tests Info-tri – Action Plus Shopper Research / Citeo (2020-2021)

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

III. Choix de la présentation des éléments papier

Les papiers peuvent être représentés sous 3 formes au choix



PROSPECTUS

PROSPECTUS



Texte + pictogramme

Texte seul

Pictogramme seul



LE TRI
+ FACILE



PROSPECTUS



BAC
DE TRI



LE TRI
+ FACILE

PROSPECTUS



BAC
DE TRI



LE TRI
+ FACILE



BAC
DE TRI

41% des consommateurs estiment que le texte, en complément des pictogrammes, peut apporter des explications, combler les doutes ou incompréhensions.⁽¹⁾



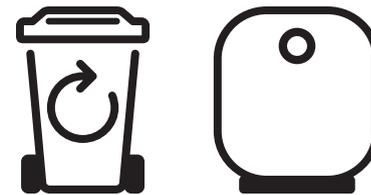
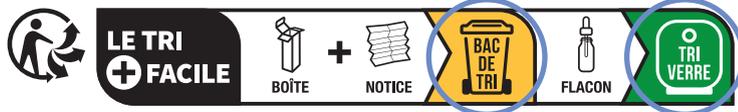
ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

IV. Choix de la présentation de la destination

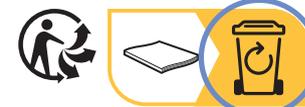
La destination peut être représentée sous 2 formes au choix



Texte + pictogramme



Pictogramme seul



La représentation graphique des contenants et les mentions écrites associées ont été validées par les pouvoirs publics et ne peuvent en aucun cas être personnalisées ou modifiées.



Pour une mise en marché exclusive à la France, Citeo vous recommande de privilégier le pictogramme intégrant la mention « bac de tri ». Jugé plus explicite, il a été préféré au pictogramme sans texte par **2/3 des consommateurs** lors des tests⁽¹⁾.

(1) Source : pré-tests réalisés auprès d'un échantillon représentatif de 1280 consommateurs en territoires ECT – Action Plus Shopper Research / Citeo (Vague 3 - juin 2021)

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

V. Les éléments de charte à respecter

1. Triman ①

Tous les formats d'Info-tri proposés ont été conçus dans le respect des exigences de la charte de la signalétique définie par l'Ademe (voir p. 13).

2. Typographies

② Éléments papier

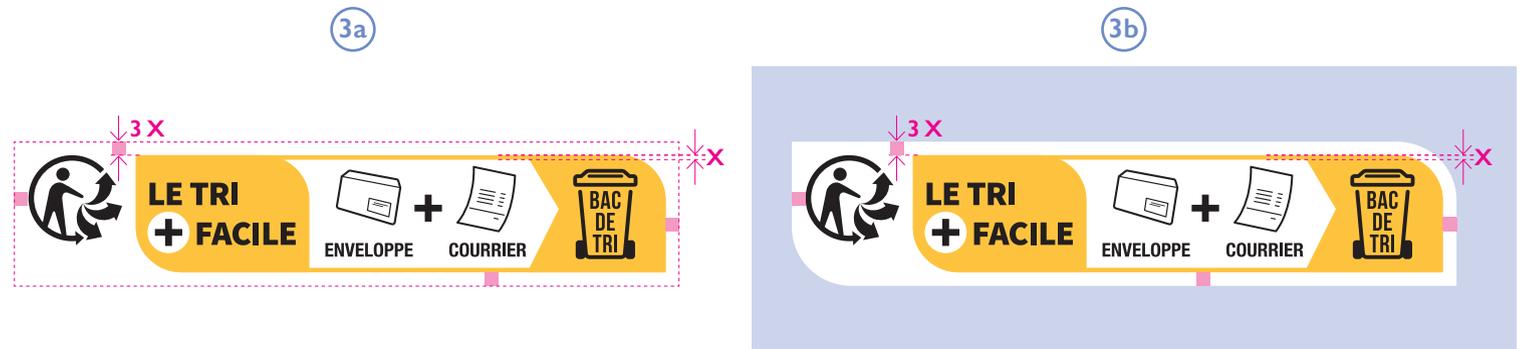
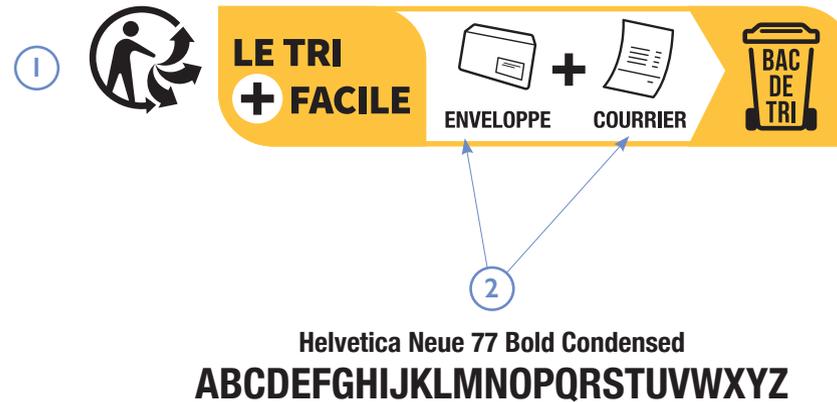
Helvetica Neue 77 Bold Condensed en capitales

3. Zone de protection

La zone de protection de l'Info-tri est indexée sur l'épaisseur du filet multipliée par 3. ③a L'espace ainsi déterminé doit toujours rester vierge de tout élément pouvant perturber la lisibilité de l'Info-tri. ③b Lorsque le fond est perturbé, cette zone est utilisée sous la forme d'un cartouche blanc : **bloc de lisibilité**.



Veillez à ce que l'épaisseur des fûts des lettres ne soit jamais inférieure à 0,2 mm.
Quels que soient la configuration et le format utilisés, le corps du texte doit toujours être supérieur ou égal à **5 pts.**



ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

V. Les éléments de charte à respecter

4. Le dessin des pictogrammes

Les pictogrammes disponibles

Une bibliothèque de pictogrammes représentant la plupart des papiers graphiques existants est à votre disposition sur votre espace client.

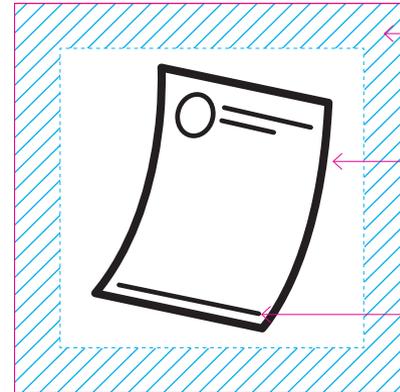
Créer des pictogrammes personnalisés

Vous avez la possibilité de concevoir de nouvelles silhouettes de papiers si nécessaire. Dans ce cas, il convient d'appliquer les règles suivantes :

- la silhouette doit obligatoirement être dessinée au fil, de préférence en jouant sur 2 épaisseurs de filet maximum (un filet épais pour les contours extérieurs principaux et un filet fin pour les détails intérieurs),
- la silhouette doit être dessinée, au choix, **4a** complètement de profil ou **4b** en 3D isométrique,
- le dessin doit être conçu pour s'intégrer dans un carré de 10 x 10 mm, et le tout doit pouvoir s'insérer dans un carré de 13 x 13 mm, (hauteur par défaut du cartouche Info-tri standard), avec une marge tournante de respiration de 1,5 mm (voir schémas).

4a

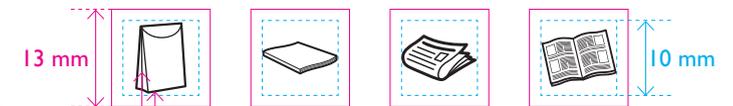
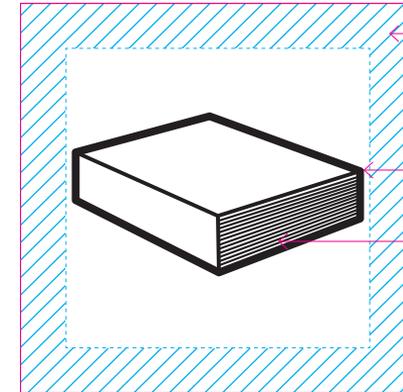
Exemples de silhouettes de profil



Filet épais = 1 pt
Filet fin = 0,5 pt

4b

Exemples de silhouettes en 3D isométrique



Filet épais = 1 pt
Filet fin = 0,5 pt

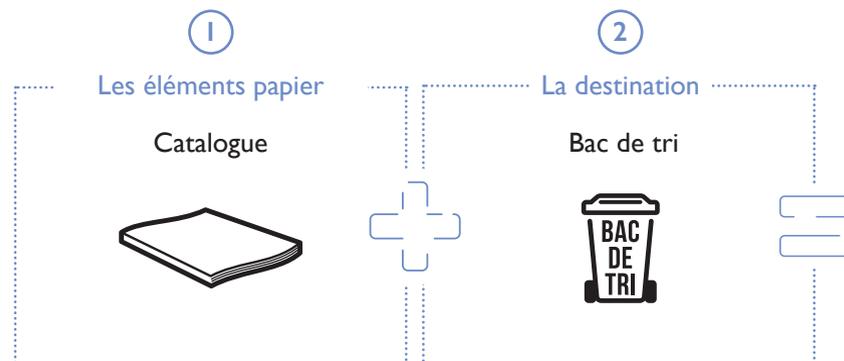


Si vous concevez de nouvelles silhouettes, et dès lors qu'elles respectent les règles ci-contre, une validation de la part de Citeo n'est pas nécessaire. Retrouvez la liste des pictogrammes génériques disponibles par secteur d'activité et les fichiers graphiques associés dans le « KIT Info-tri papiers ».

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : catalogue

Catalogue



Notre recommandation



Autres déclinaisons possibles

Avec accroche « Le tri + facile »

Sans accroche

Texte + pictogramme



Texte seul



Pictogramme seul

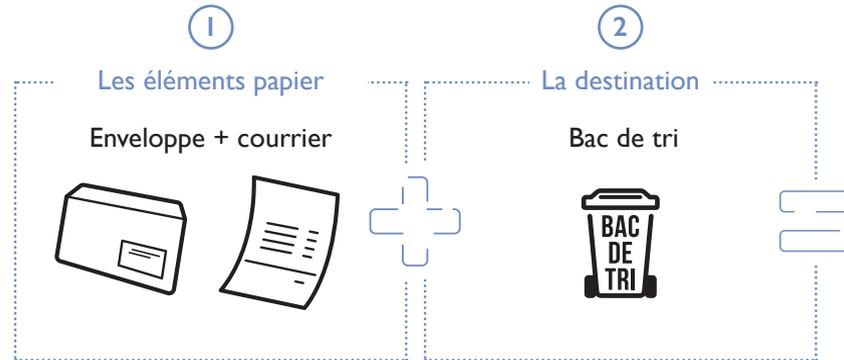


Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

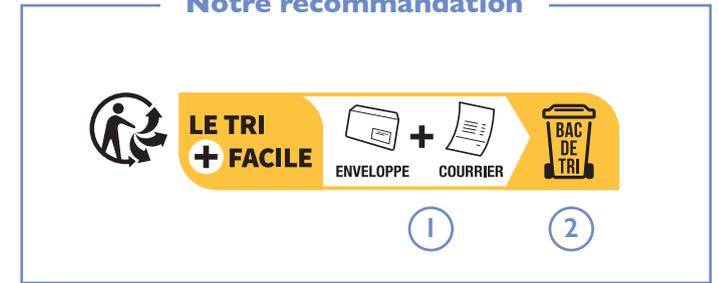
ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : enveloppe et courrier

Enveloppe
et courrier



Notre recommandation

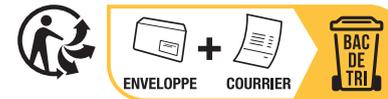


Autres déclinaisons possibles

Avec accroche « Le tri + facile »

Sans accroche

Texte + pictogramme



Texte seul



Pictogramme seul



À partir de 3 éléments papier, il est admis d'utiliser la mention générique « éléments papier ».

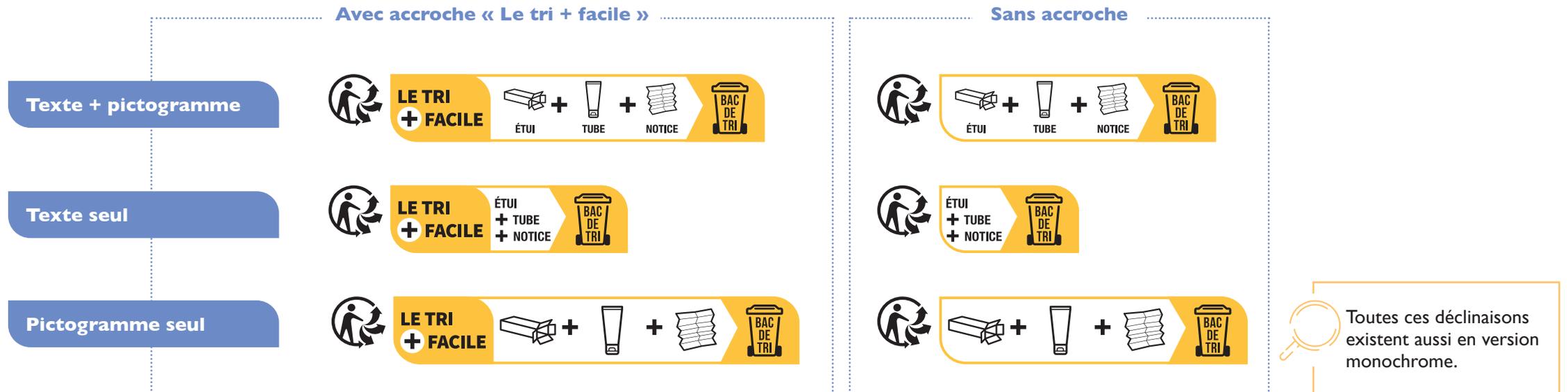
Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : tube de crème cosmétique avec notice et étui



Autres déclinaisons possibles

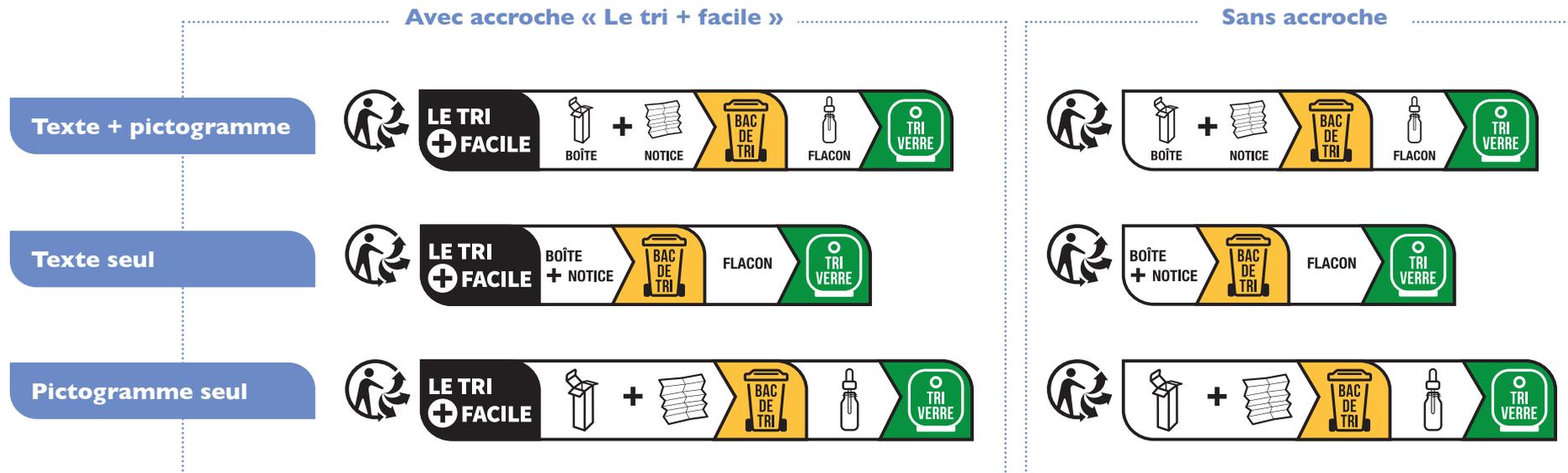


ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : flacon de produit cosmétique avec notice et boîte



Autres déclinaisons possibles



Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VII. Les principales questions qui peuvent se poser

Pourquoi utiliser la mention « bac de tri » et « tri verre » plutôt que la mention « à recycler » ?

En France, les papiers et les emballages sont majoritairement triés en mélange dans le même bac de tri. Citeo a donc développé une signalétique commune aux emballages et aux papiers afin de créer un repère commun pour les consommateurs tout en simplifiant les démarches des entreprises soumises à la fois à la filière REP papiers graphiques et à la filière REP emballages ménagers.

Or, bien qu'une majorité d'emballages se recycle, certaines filières restent à créer aujourd'hui. Une part des emballages triés ne pourra donc pas être recyclée. La règle de tri étant unique et harmonisée, le terme juste est bien « **bac de tri** » car il décrit la destination pour tous les papiers et pour tous les emballages, qu'ils soient recyclables ou non.

« bac de tri » et « tri verre »



Quels pictogrammes pour représenter mes papiers ?

Une **bibliothèque de pictogrammes génériques** non exhaustive est mise à votre disposition pour composer votre Info-tri. Si aucun pictogramme ne correspond à l'apparence de votre papier, vous avez la possibilité de développer votre propre silhouette, afin que l'information proposée soit la plus signifiante possible pour vos consommateurs (voir p. 18). Dès lors que vous respectez les règles de conception, il n'est pas nécessaire d'obtenir la validation de Citeo pour ces nouvelles silhouettes.

Quelles règles suivre si j'ai plusieurs éléments à représenter (papiers seuls ou avec éléments d'emballage) ?

Tous les éléments séparables à la consommation doivent être représentés et séparés par un signe +. Les éléments peuvent être représentés par des pictogrammes et du texte, par des pictogrammes seuls ou du texte seul. Pour les ensembles de papiers composés de 3 éléments ou plus (ex. : enveloppe, courrier et tract), il est admis d'utiliser le terme « éléments papier ».

Qu'est-ce qu'un élément « séparable à la consommation » ?

Il s'agit de tout élément qui doit être dissocié ou extrait d'un autre papier ou d'un emballage pour le lire (ex. : un courrier qui doit être extrait d'une enveloppe ou une notice d'un emballage).



Bon à savoir : Dans le cas d'un produit multi-REP emballages et papiers, dès lors qu'il y a 3 éléments d'emballage et une notice par exemple, il n'est pas possible d'indiquer simplement « éléments d'emballage » en incluant la notice dans les éléments d'emballage. En effet, La notice n'est pas un élément d'emballage elle dépend de la REP papiers. Vous devrez donc indiquer dans votre Info-tri « éléments d'emballage + notice ».

ÉTAPE 3 : choix du format

Le format de l'Info-tri peut varier selon le nombre d'éléments à trier et les contraintes liées à leur taille ou à leur forme.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'Info-tri, nous vous proposons **différentes configurations**.

Chacune est proposée en **2 versions** :

- A Standard** : C'est la version de référence. Elle est à utiliser en priorité si l'espace disponible sur l'emballage le permet et elle peut être agrandie.
- B Compacte** : C'est la version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Elle ne peut être réduite** car elle est construite avec un Triman de 6 mm de hauteur, soit la taille minimale autorisée par l'Ademe.

A Version standard



avec accroche « Le tri + facile »



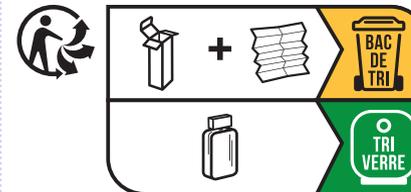
sans accroche



Horizontale

Verticale

Bloc



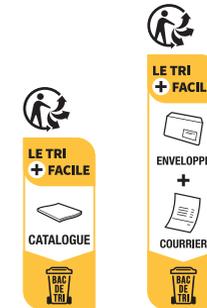
B Version compacte



avec accroche « Le tri + facile »



sans accroche



À noter : la version bloc n'est disponible que pour les produits multi-destination.

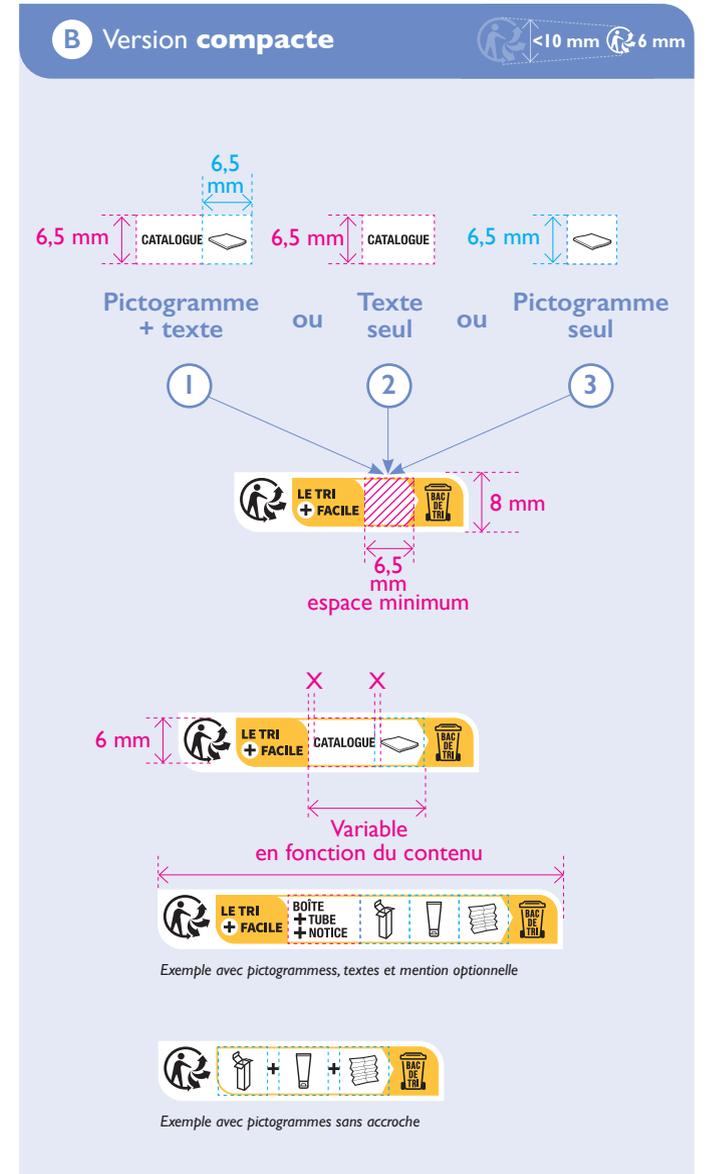
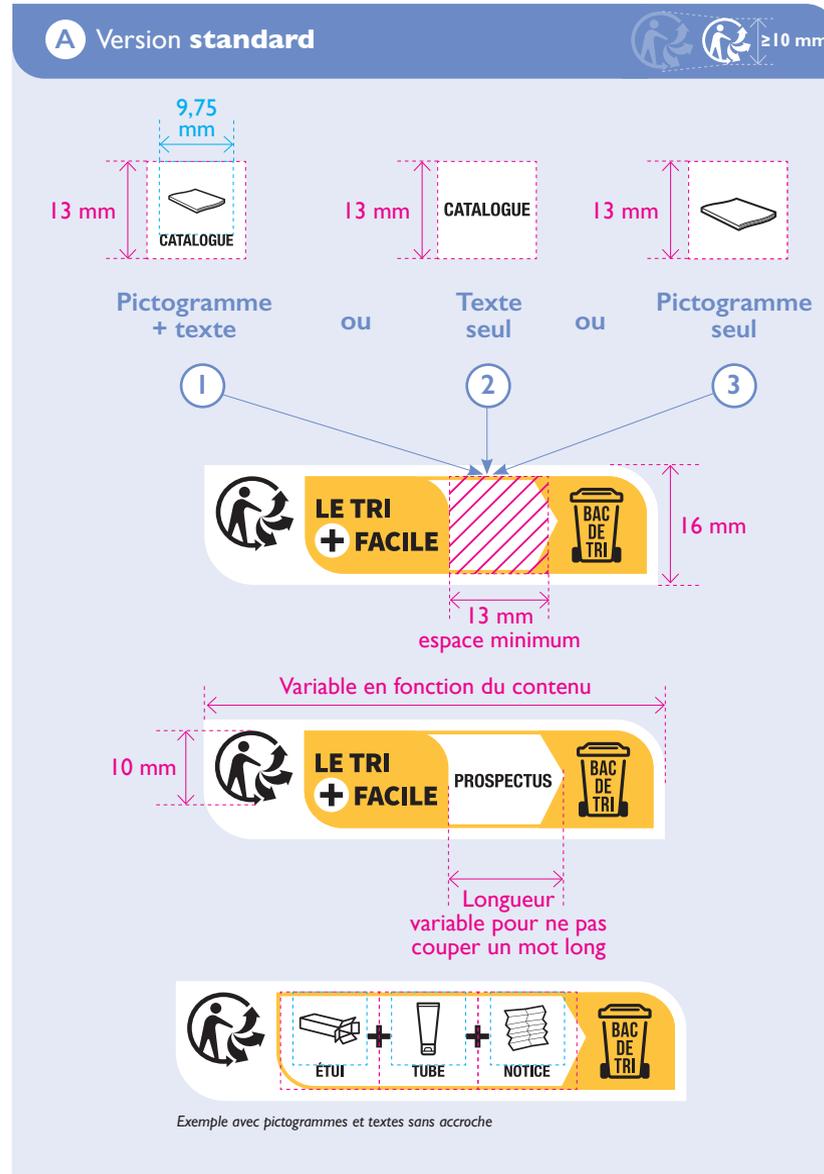
Retrouvez toutes les planches d'Info-tri disponibles selon la configuration et le format souhaités dans le dossier « kit Info-tri papiers » accessible depuis votre espace client.

ÉTAPE 3 : choix du format

Configuration horizontale avec et sans accroche « Le tri + facile »

A Standard : c'est la version à utiliser en priorité. La hauteur du bloc de lisibilité est de 16 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un carré de 13 mm, comme indiqué sur le schéma ci-contre. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. Exceptionnellement, l'espace de 13 mm peut être agrandi dans le cas de mots très longs afin d'éviter une césure. L'ensemble des éléments est ensuite centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

B Compacte : version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite.** La hauteur du bloc de lisibilité est de 8 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un rectangle de 6,5 mm de haut, comme indiqué sur le schéma. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est ensuite espacé et centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

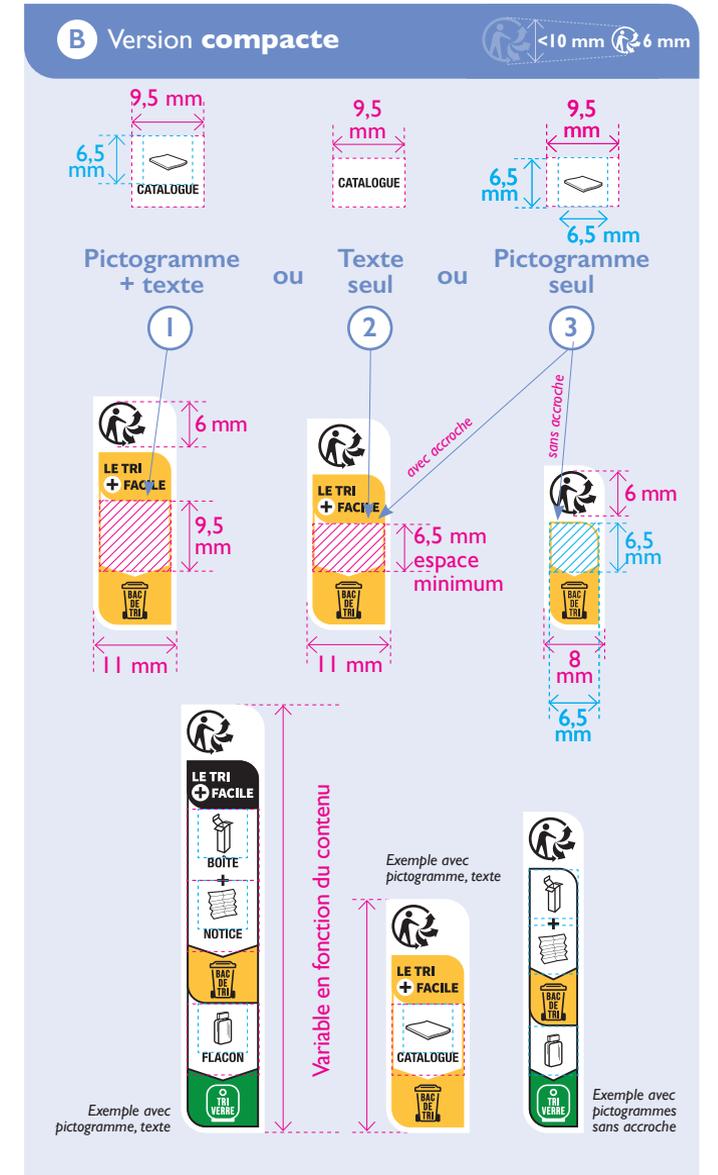
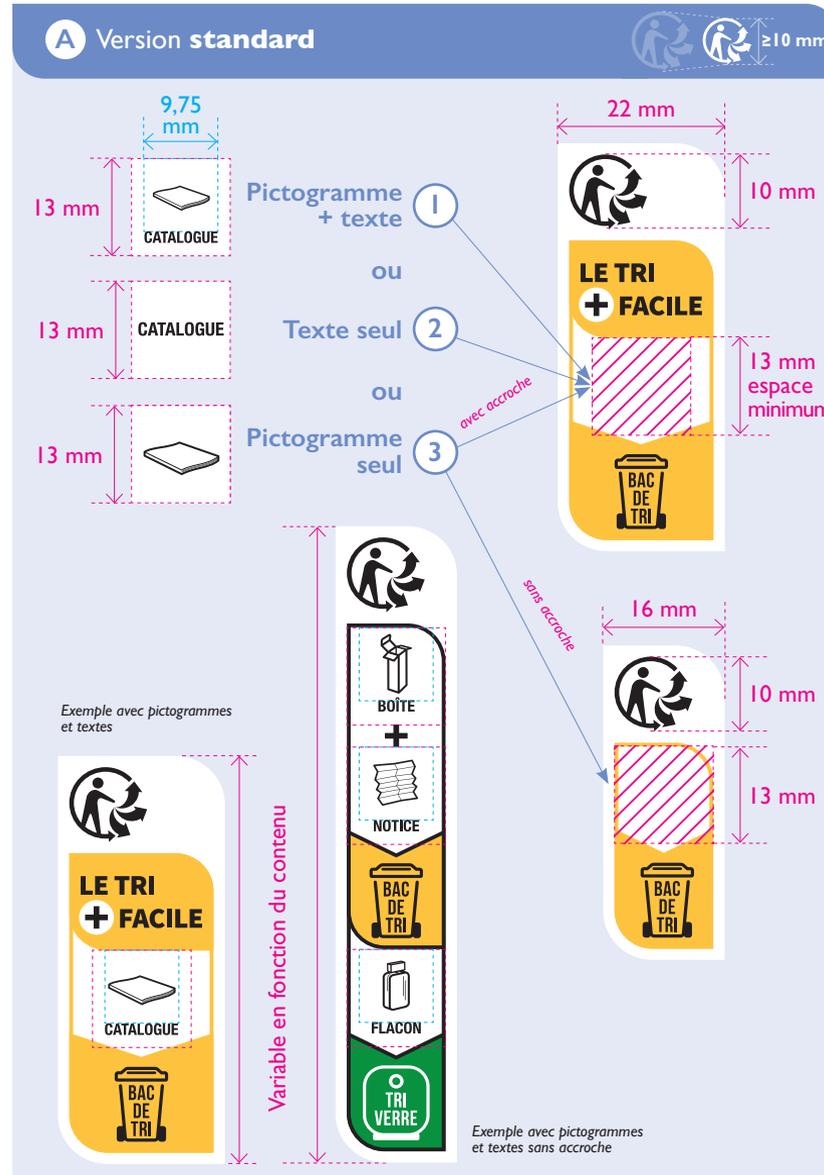


ÉTAPE 3 : choix du format

Configuration verticale avec et sans accroche « Le tri + facile »

A Standard : c'est la version à utiliser en priorité. La largeur du bloc de lisibilité est de 22 mm (ou 16 mm sans accroche) et les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un carré de 13 mm, comme indiqué sur le schéma ci-contre. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri. Si vous ajoutez la mention optionnelle, la largeur du bloc de lisibilité passe à 25 mm (19 mm sans accroche).

B Compacte : version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite.** La largeur du bloc de lisibilité est de 11 mm (ou 8 mm sans accroche) et les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un rectangle, comme indiqué sur le schéma. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est ensuite centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri. Si vous ajoutez la mention optionnelle, la largeur du bloc de lisibilité varie de 13,8 à 15,7 mm (10,8, à 15,7 mm sans accroche).

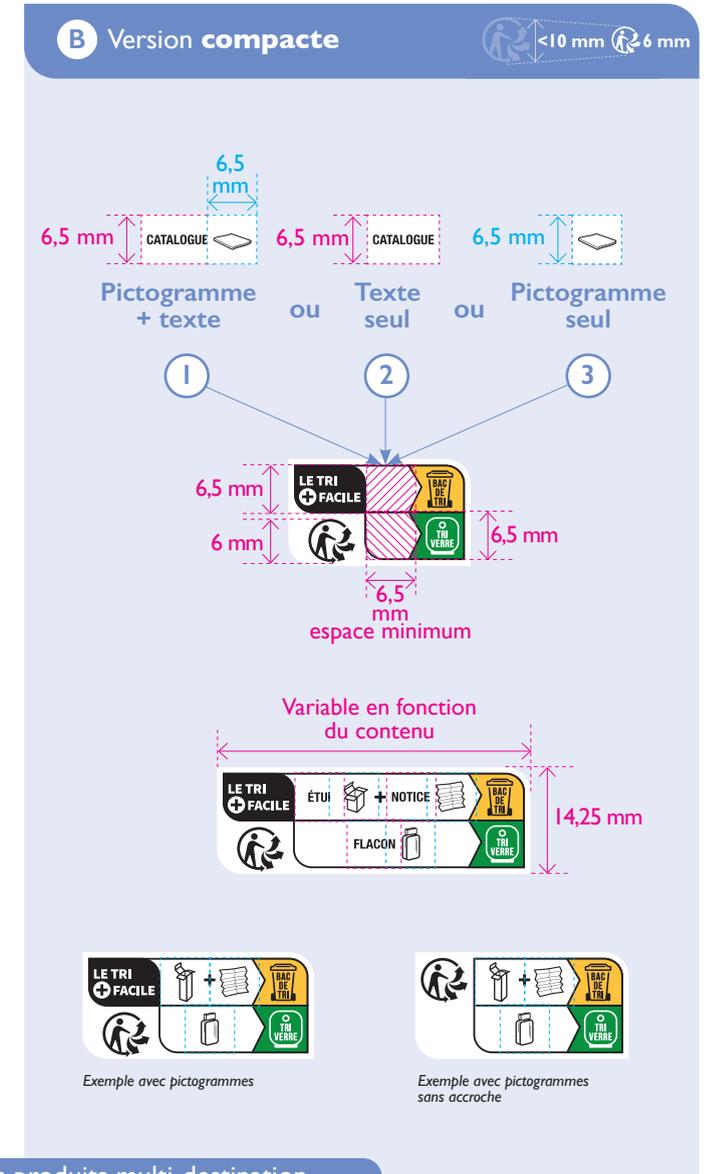
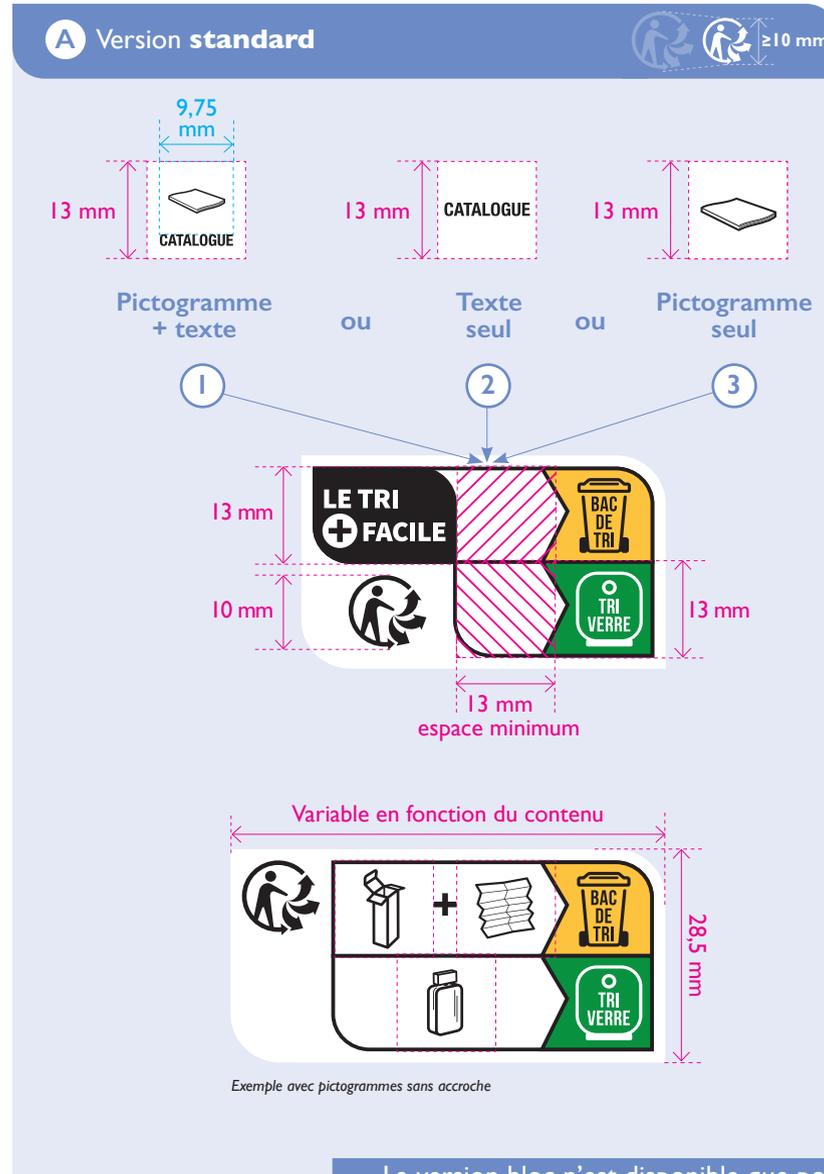


ÉTAPE 3 : choix du format

Configuration bloc avec et sans accroche « Le tri + facile »

A Standard : c'est la version à utiliser en priorité. La hauteur du bloc de lisibilité est de 28,5 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un carré de 13 mm, comme indiqué sur le schéma ci-contre. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. Exceptionnellement, l'espace de 13 mm peut être agrandi dans le cas de mots très longs afin d'éviter une césure. L'ensemble des éléments est ensuite centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

B Compacte : version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite.** La hauteur du bloc de lisibilité est de 14,25 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un rectangle de 6,5 mm de haut, comme indiqué sur le schéma. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est ensuite espacé et centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.



La version bloc n'est disponible que pour les produits multi-destination.



Les cas particuliers

Les petits papiers

Le décret d'application de l'article 17 de la loi AGEC prévoit des dispositions particulières pour les papiers de petite taille en distinguant 2 cas :

- ① Les papiers dont la surface du plus grand des côtés mesure moins de 10 cm² sont exemptés de la signalétique et de l'information sous réserve que ces dernières soient disponibles sous format dématérialisé.
- ② Les papiers dont la surface du plus grand des côtés est comprise entre 10 et 20 cm² doivent être porteurs du Triman mais sont exemptés de l'information sous réserve que cette dernière soit dématérialisée.

Que faire pour les courriers dont on ne peut connaître le contenu à l'avance (courriers promotionnels, etc.) ?

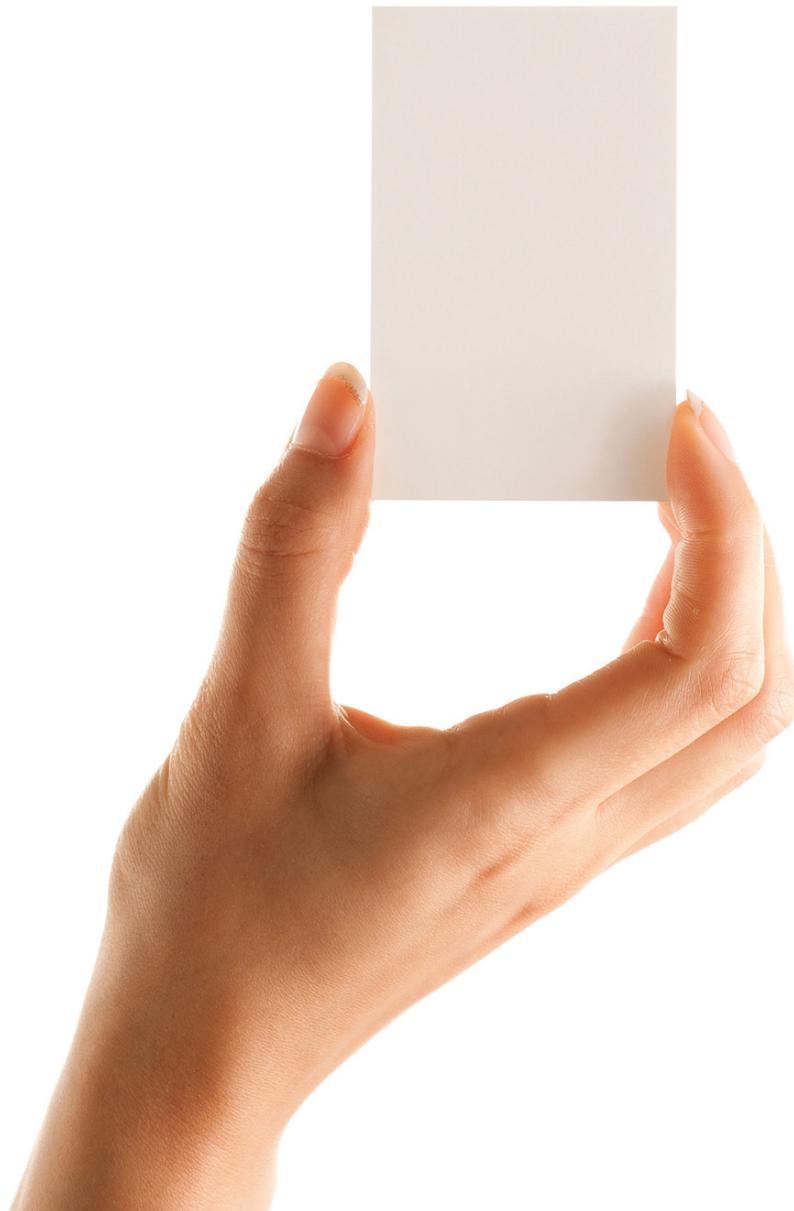
Les pouvoirs publics ont accordé aux metteurs en marché d'emballages d'économat et conditionnés à la demande la possibilité d'utiliser la mention générique « élément(s) d'emballage », quel que soit le nombre d'éléments. Lorsque cela est possible, il est recommandé de lui associer la mention facultative « Séparez les éléments avant de trier ».

Cette possibilité a été validée par le ministère en charge de l'environnement en juillet 2022 auprès des fédérations professionnelles. Cette décision étant confirmée, elle se décline également lorsque le cas se produit pour les papiers graphiques. La mention générique à utiliser sera alors « éléments papier ».



Séparez les éléments avant de trier

Retrouvez cette nouvelle planche de déclinaisons dans le dossier du kit Info-tri papier téléchargeable sur www.citeo.com.



03

Mises en marché en France et à l'export



Comment construire une Info-tri qui s'adapte à vos besoins et à vos contraintes ?

ÉTAPE 1 : choix chromatique

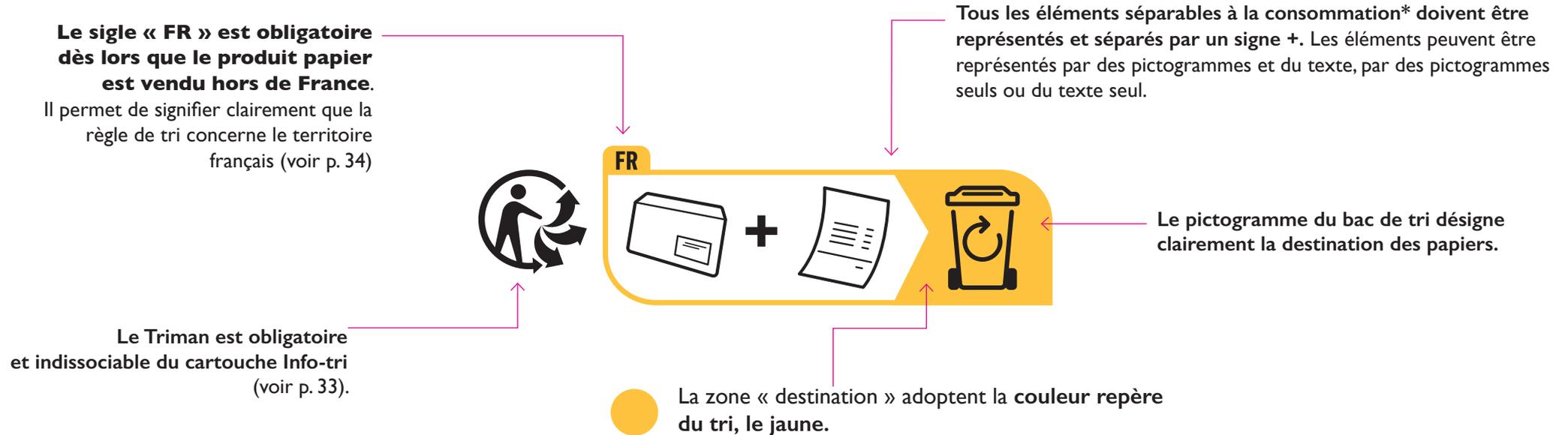
ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

- I. Le logo Triman
- II. Onglet avec sigle « FR »
- III. Choix de la présentation des éléments papier
- IV. Choix de la présentation de la destination
- V. Les éléments de charte à respecter
- VI. Exemples
- VII. Les principales questions qui peuvent se poser

ÉTAPE 3 : choix du format

Les cas particuliers

Afin d'accompagner le déploiement de l'extension des consignes de tri (ECT), la signalétique Info-tri incite les consommateurs français à déposer l'ensemble de leurs papiers et de leurs emballages dans le bac de tri. La déclinaison présentée dans cette section a été conçue pour être apposée sur les produits commercialisés à la fois en France et dans des pays tiers, sur des papiers et emballages multilingues. Elle a pour fonction d'informer les consommateurs sur la consigne de tri valable en France sous une forme qui puisse être comprise à l'étranger.

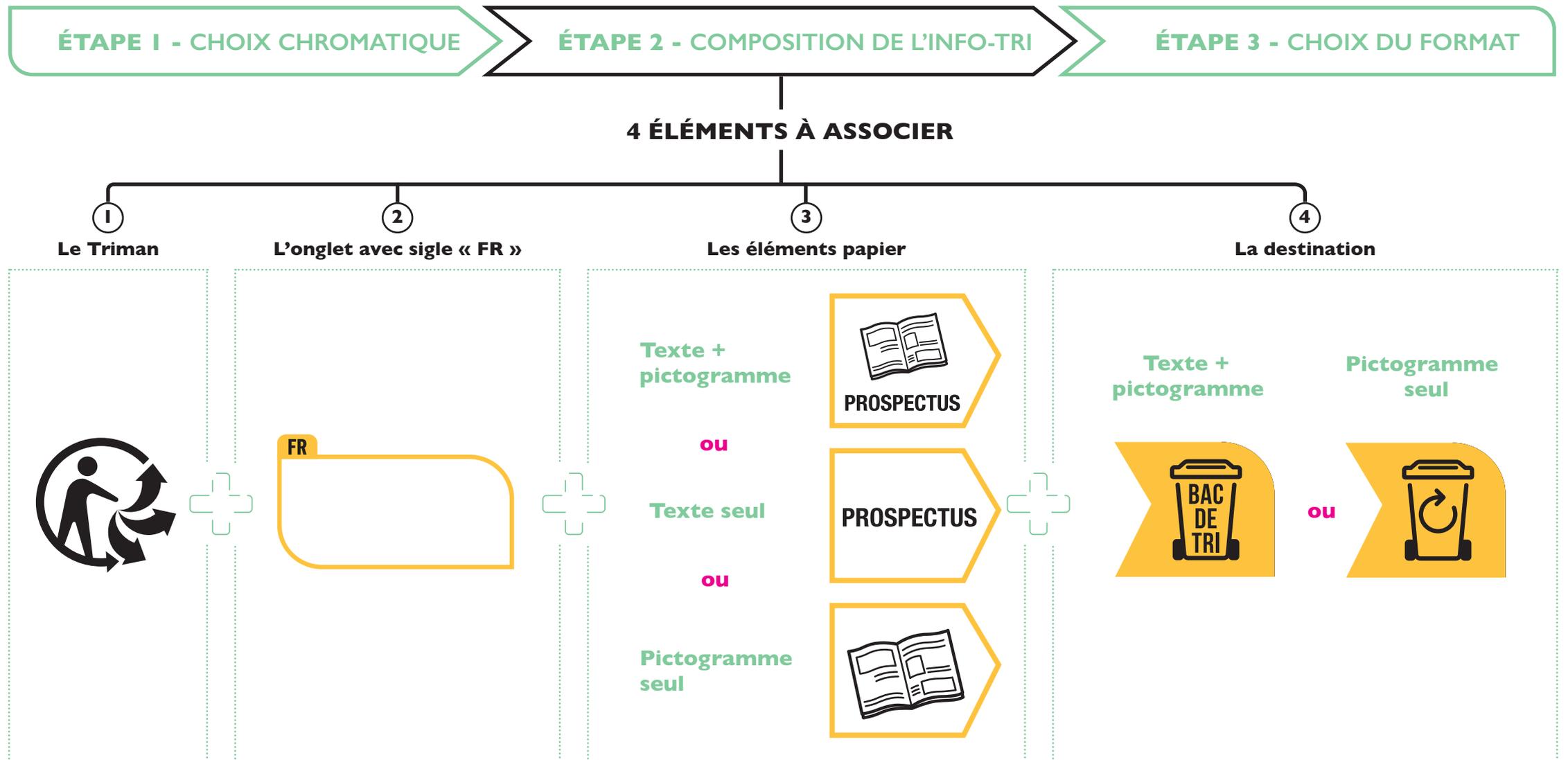


Pourquoi représenter une flèche circulaire sur le bac plutôt que le ruban de Möbius (symbole de la recyclabilité) ?

En France, les papiers et les emballages sont majoritairement triés en mélange dans le même bac de tri. Nous avons donc développé une signalétique commune aux emballages et aux papiers afin de créer un repère commun pour les consommateurs tout en simplifiant les démarches des entreprises soumises à la fois à la REP papiers graphiques et à la REP emballages ménagers. Or, bien qu'une majorité d'emballages se recycle, certaines filières restent à créer aujourd'hui. Une part des emballages triés ne pourra donc pas être recyclée. La règle de tri étant unique et harmonisée, représenter la boucle de Möbius sur le bac de tri (désormais la destination unique pour tous les emballages, recyclables ou non), constituerait une allégation trompeuse pour le consommateur. L'option d'une flèche signifiant la circularité du bac jaune a donc été privilégiée, elle est comprise par près de 7 consommateurs sur 10⁽¹⁾.



Comment construire une Info-tri qui s'adapte à vos besoins et à vos contraintes ?



ÉTAPE I : choix chromatique

Papiers (et emballages, hors verre)

Couleurs



Monochrome de votre choix



Pantone 2258 C
C85 M0 J100 N20



Pantone 123 C
C0 M25 J86 N0



Pantone Black C
C0 M0 J0 N100

Bon à savoir

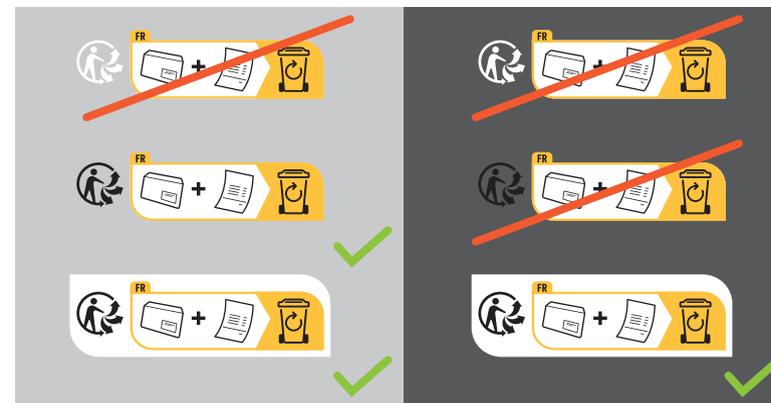
Vous pouvez utiliser le pantone de votre choix afin de faciliter l'apposition du marquage sur vos emballages. Toutefois, afin d'éviter toute incompréhension et confusion pour les consommateurs quant au geste de tri à adopter, nous préconisons de ne pas utiliser le vert foncé pour les Info-tri qui ne concernent pas les emballages en verre et inversement de ne pas utiliser le jaune pour les Info-tri qui ne concernent ni les emballages légers ni les papiers.

Papiers (et emballages hors verre + verre)



Application sur fonds

La signalétique doit toujours être appliquée dans une version qui garantit sa bonne visibilité sur le fond.



ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

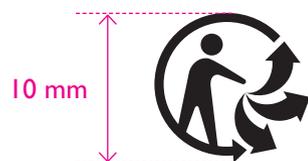
I. Le logo Triman

Le logo Triman est la signalétique informant le consommateur qu'un produit ou un emballage fait l'objet de règles de tri ou d'apport. Conformément à l'article 17 de la loi AGEC, il est complété par une information détaillant la règle de tri (ici l'Info-tri pour les papiers graphiques).

Spécificités de taille

Conformément à la charte d'utilisation d'origine de la signalétique définie par l'Ademe⁽¹⁾, le logo Triman doit respecter des tailles minimales :

Taille minimale standard



Taille minimale compacte



Tous les formats d'Info-tri proposés dans ce guide ont été conçus dans le respect de ces exigences de taille minimale.

Spécificités chromatiques

Lorsque l'Info-tri est créée en couleurs, le Triman est toujours représenté en noir, sauf enjeu majeur de **lisibilité**. Dans ce cas, il est utilisé sur son bloc en réserve blanche. Lorsque l'Info-tri est créée en monochromie, le Triman peut être représenté dans la couleur choisie pour l'Info-tri si cela ne nuit pas à sa lisibilité ou, à défaut, en noir.



À sa création en 2015 par l'Ademe, la signalétique Triman avait pour objectif d'indiquer au consommateur qu'un produit ou un emballage était recyclable et qu'il relevait d'une règle de tri. Le logo était alors obligatoire sur les emballages recyclables ou, à défaut, sur la notice du produit ou tout autre support (y compris dématérialisé).

La loi AGEC est venue modifier la définition et les règles d'apposition du Triman : **la signalétique devient obligatoire sur tous les papiers et les emballages qui font l'objet d'une règle de tri ou d'apport, qu'ils soient recyclables ou non.**

(1) <https://bibliothèque.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/2870-signalétique-commune-de-tri-triman-guide-d-utilisation.html>

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

II. Onglet avec sigle « FR »

Pour rappel, l'Info-tri est définie par la réglementation française et a pour objectif d'indiquer au consommateur la règle de tri du papier et de l'emballage **valable sur le territoire national** (France / DOM COM).

① Dans le cadre de mises en marché à la fois en France et à l'export, **le cartouche doit donc obligatoirement être complété d'un onglet avec le sigle « FR »** afin de signifier à l'ensemble des consommateurs susceptibles d'acheter le produit que la présente règle de tri n'est valable qu'en France.

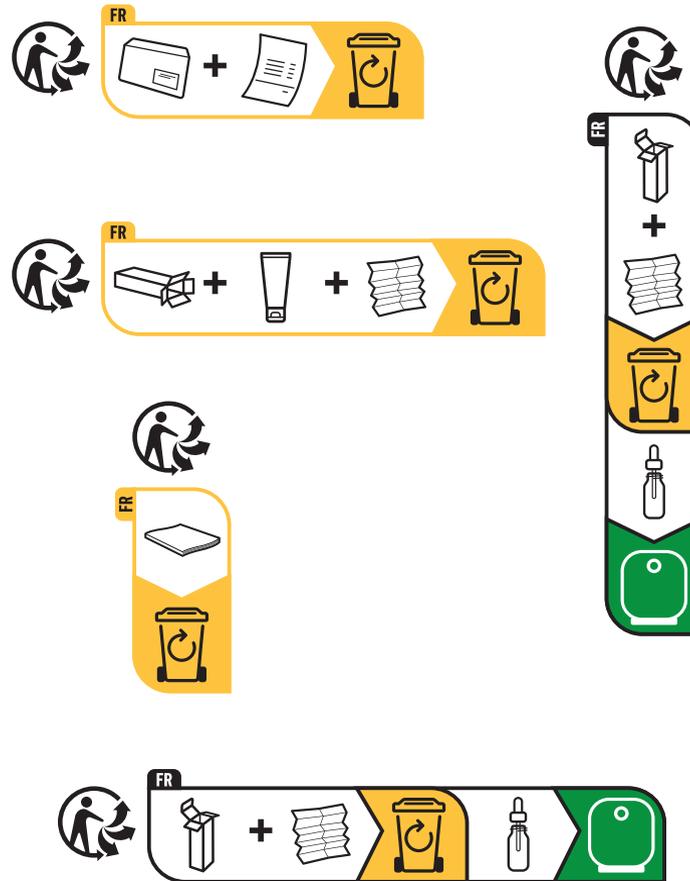
② Si toutefois la règle de tri du papier et/ou de l'emballage devait être identique dans les différents pays dans lequel le produit est commercialisé, l'onglet « FR » peut être complété d'autres onglets porteurs des sigles des pays concernés.



Dans ce cas ②, **le traitement en couleurs est interdit** car les couleurs repères du tri peuvent être différentes dans les autres pays (plus d'infos sur la règle de tri multi-pays p. 49)

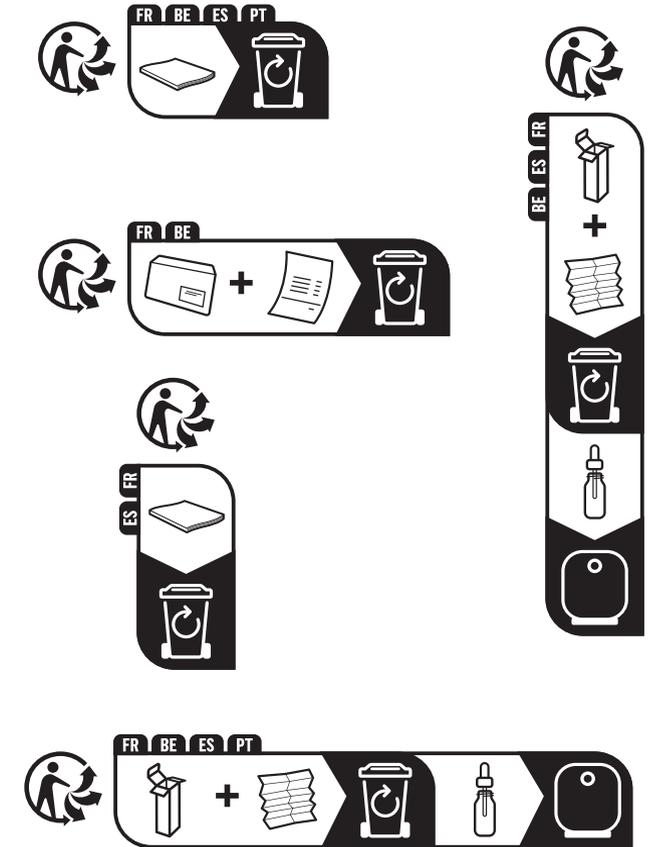
①

Exemples avec sigle « FR »



②

Exemples pour une règle de tri valable en France et dans d'autres pays

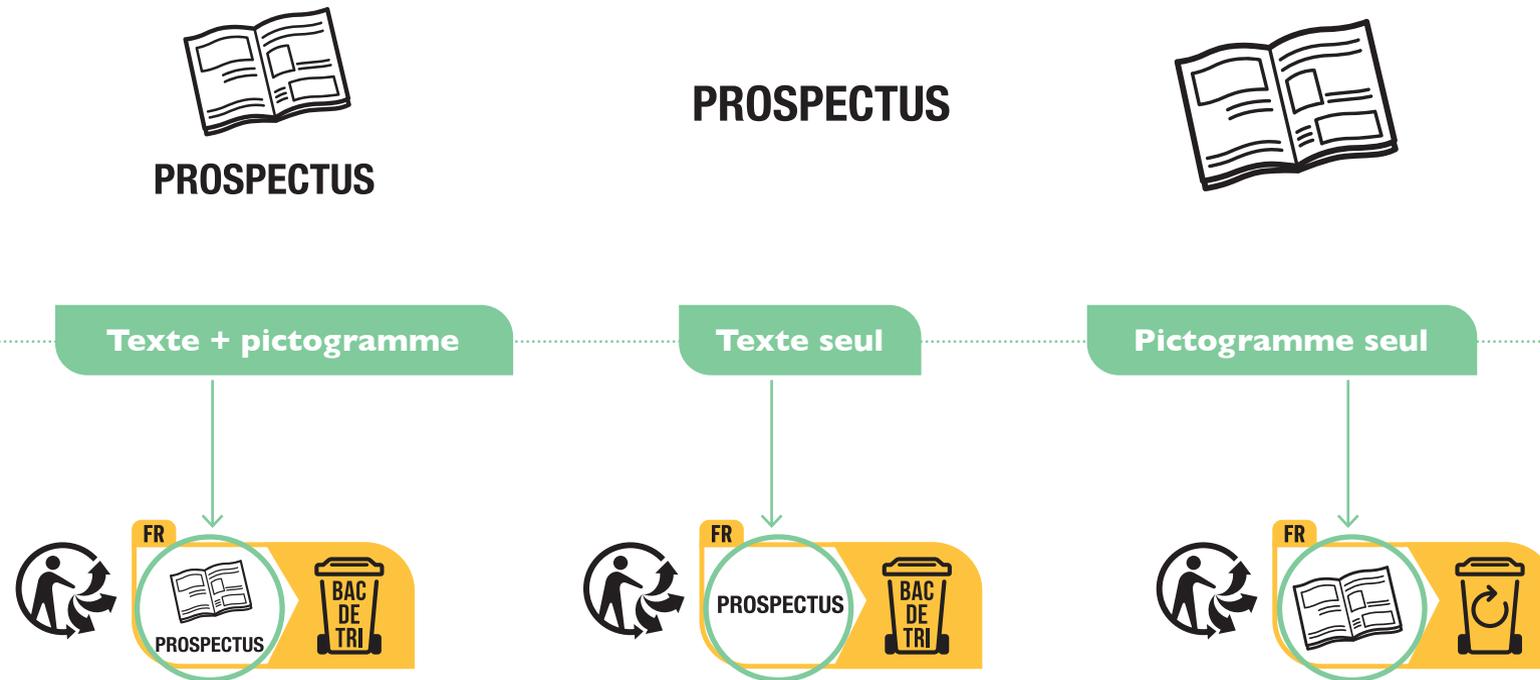


À noter : les règles de tri présentées dans les Info-tri de ce bloc sont fictives.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

III. Choix de la présentation des éléments papier

Les papiers peuvent être représentés sous 3 formes au choix



41% des consommateurs estiment que le texte, en complément des pictogrammes, peut apporter des explications, combler les doutes ou incompréhensions.⁽¹⁾

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

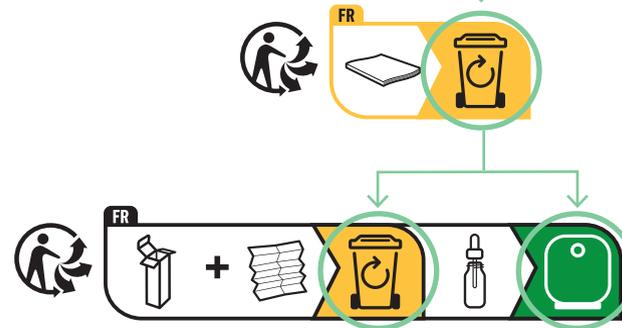
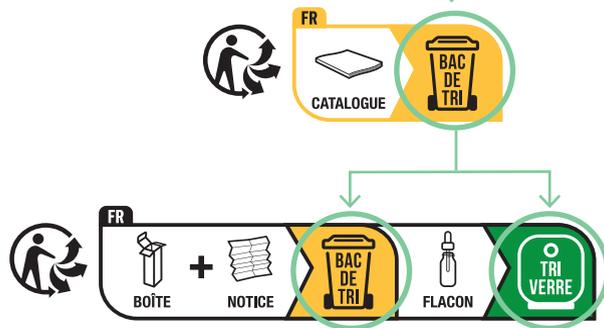
IV. Choix de la présentation de la destination

La destination peut être représentée sous 2 formes au choix



Texte + pictogramme

Pictogramme seul



La représentation graphique des contenants et les mentions écrites associées ont été validées par les pouvoirs publics et ne peuvent en aucun cas être personnalisées ou modifiées.



Pour une mise en marché exclusive à la France, Citeo vous recommande de privilégier le pictogramme intégrant la mention « bac de tri ». Jugé plus explicite, il a été préféré au pictogramme sans texte par **2/3 des consommateurs** lors des tests⁽¹⁾.

(1) Source : pré-tests réalisés auprès d'un échantillon représentatif de 1280 consommateurs en territoires ECT – Action Plus Shopper Research / Citeo (Vague 3 - juin 2021)

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

V. Les éléments de charte à respecter

1. Triman ^①

Tous les formats d'Info-tri proposés ont été conçus dans le respect des exigences de la charte de la signalétique définie par l'Ademe (voir p. 13).

2. Typographies

2a Sigle du pays

Flama Condensed Bold en capitales

2b Éléments papier

Helvetica Neue 77 Bold Condensed en capitales

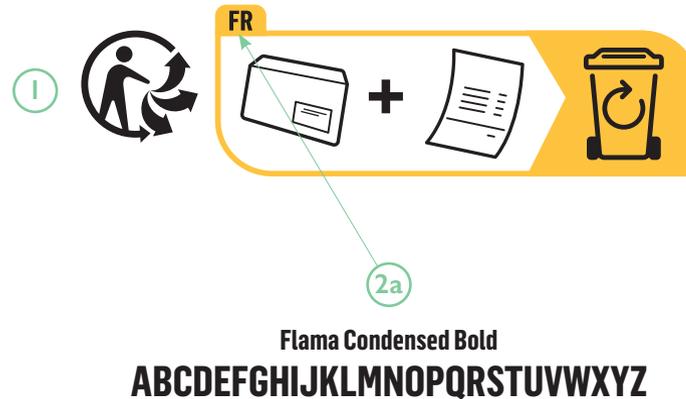
3. Zone de protection

La zone de protection de l'Info-tri est indexée sur l'épaisseur du filet multipliée par 3. ^{③a} L'espace ainsi déterminé doit toujours rester vierge de tout élément pouvant perturber la lisibilité de l'Info-tri. ^{③b} Lorsque le fond est perturbé, cette zone est utilisée sous la forme d'un cartouche blanc : **bloc de lisibilité**.

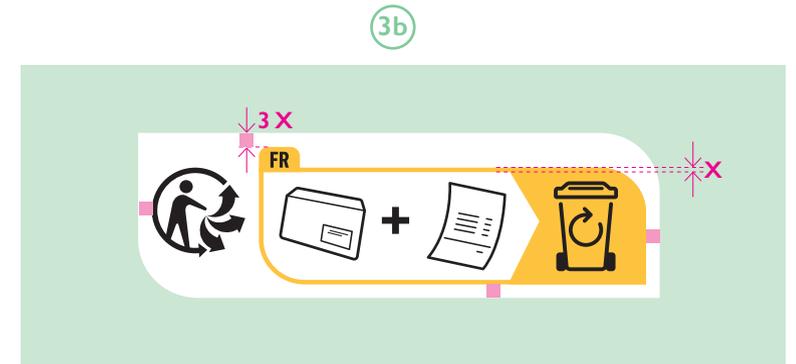
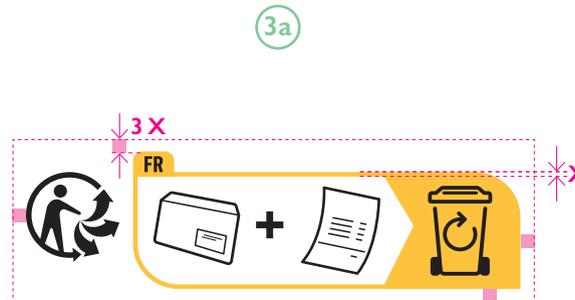
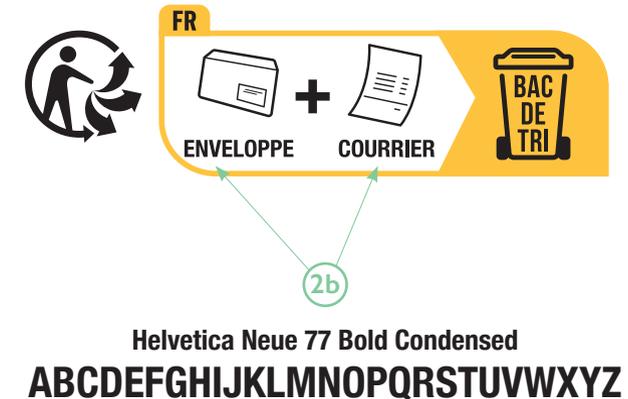


Veillez à ce que l'épaisseur des fûts des lettres ne soit jamais inférieure à 0,2 mm.

Quels que soient la configuration et le format utilisés, le corps du texte doit toujours être supérieur ou égal à **5 pts.**



Si vous utilisez la version texte + pictogrammes



ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

V. Les éléments de charte à respecter

4. Le dessin des pictogrammes

Les pictogrammes disponibles

Une bibliothèque de pictogrammes représentant la plupart des papiers existants est à votre disposition sur votre espace client.

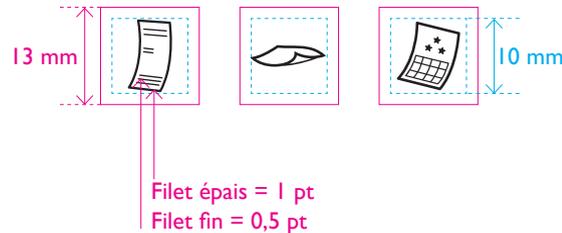
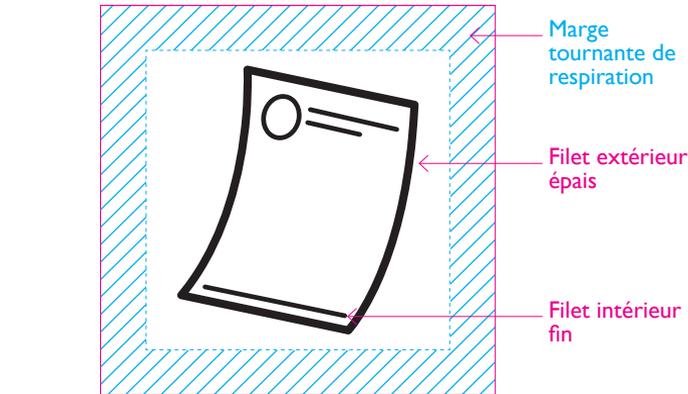
Créer des pictogrammes personnalisés

Vous avez la possibilité de concevoir de nouvelles silhouettes de papiers si nécessaire. Dans ce cas, il convient d'appliquer les règles suivantes :

- la silhouette doit obligatoirement être dessinée au fil, de préférence en jouant sur 2 épaisseurs de filet maximum (un filet épais pour les contours extérieurs principaux et un filet fin pour les détails intérieurs),
- la silhouette doit être dessinée, au choix, **4a** complètement de profil ou **4b** en 3D isométrique,
- le dessin doit être conçu pour s'intégrer dans un carré de 10 x 10 mm, et le tout doit pouvoir s'insérer dans un carré de 13 x 13 mm, (hauteur par défaut du cartouche Info-tri standard), avec une marge tournante de respiration de 1,5 mm (voir schémas).

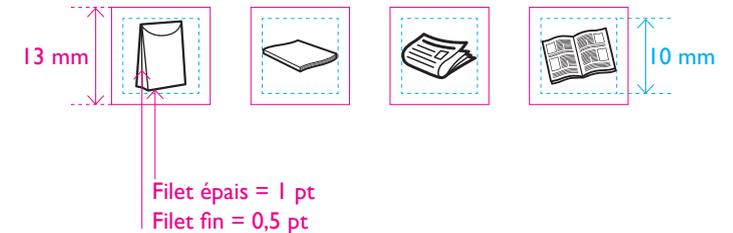
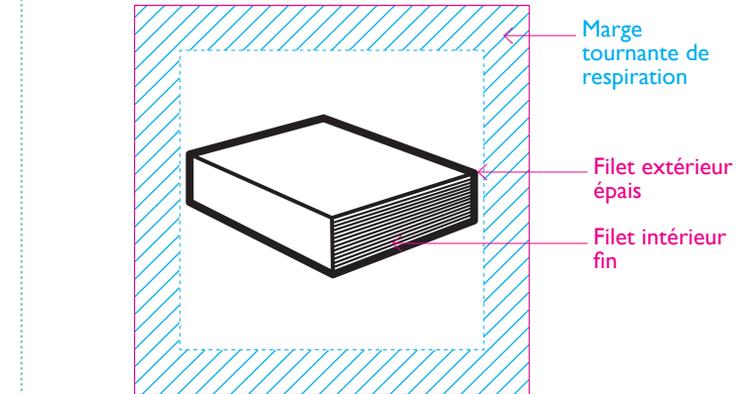
4a

Exemples de silhouettes de profil



4b

Exemples de silhouettes en 3D isométrique

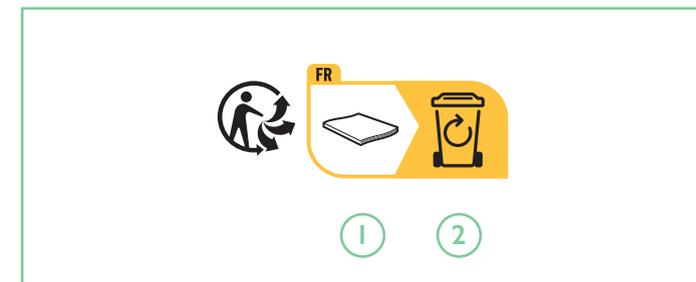
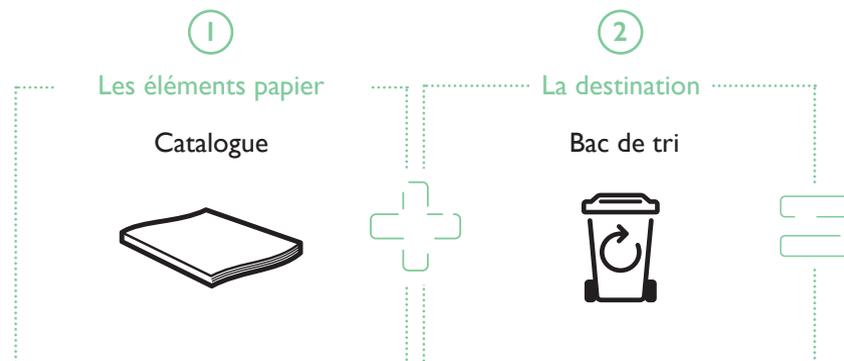


Si vous concevez de nouvelles silhouettes, et dès lors qu'elles respectent les règles ci-contre, une validation de la part de Citeo n'est pas nécessaire. Retrouvez la liste des pictogrammes génériques disponibles par secteur d'activité et les fichiers graphiques associés dans le « KIT Info-tri papiers ».

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : catalogue

Catalogue

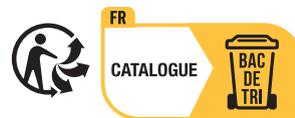


Autres déclinaisons possibles

Texte + pictogramme



Texte seul

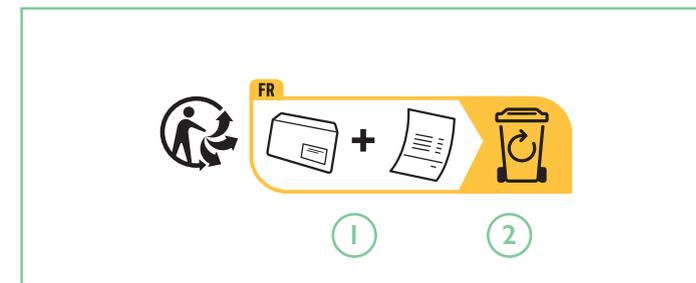
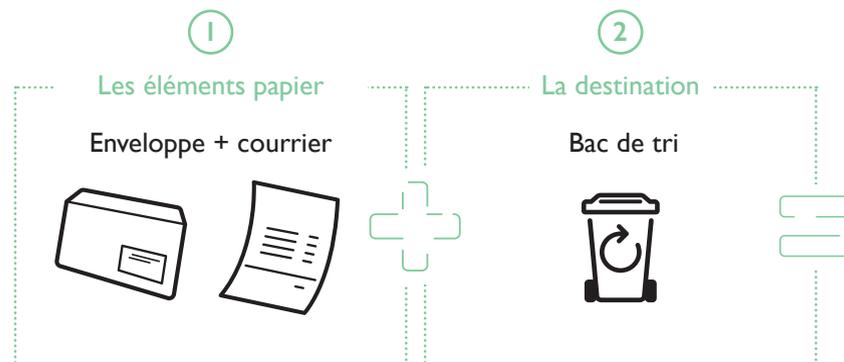


Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

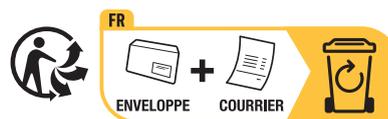
VI. Exemples : enveloppe et courrier

Enveloppe
et courrier



Autres déclinaisons possibles

Texte + pictogramme



Texte seul



Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : tube de crème cosmétique avec notice et étui

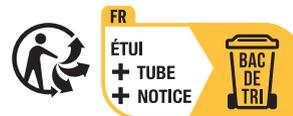


Autres déclinaisons possibles

Texte + pictogramme



Texte seul

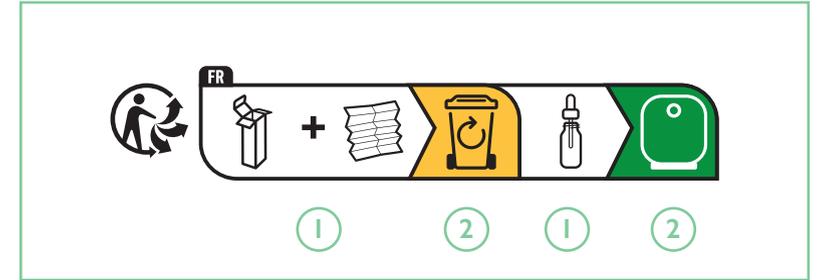
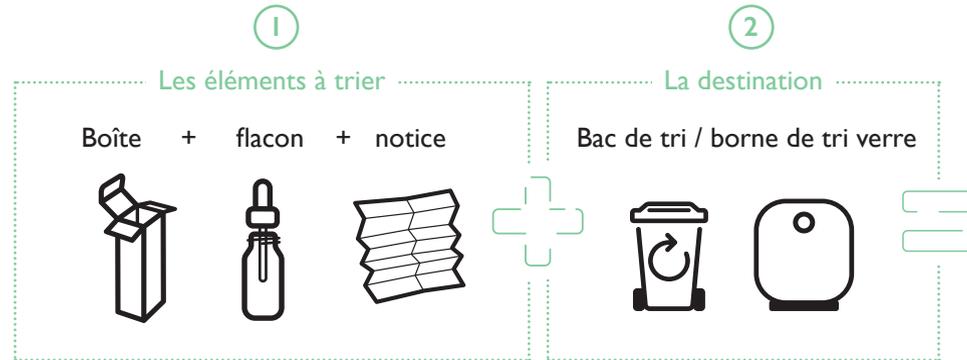


Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VI. Exemples : flacon de produit cosmétique avec notice et boîte

Flacon de produit cosmétique avec notice et boîte



Autres déclinaisons possibles

Texte + pictogramme



Texte seul



Toutes ces déclinaisons existent aussi en version monochrome.

ÉTAPE 2 : composition de l'Info-tri

VII. Les principales questions qui peuvent se poser

Pourquoi utiliser la mention « bac de tri » et « tri verre » plutôt que la mention « à recycler » ?

Afin d'éviter l'utilisation de texte, la version « pictogrammes seuls » de l'Info-tri propose un pictogramme intégrant une flèche circulaire pour représenter le bac de tri.

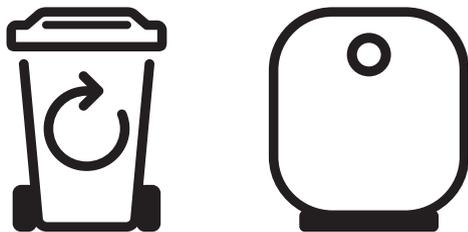
En France, papiers et emballages sont majoritairement triés en mélange dans le même bac de tri. Citeo a donc développé une signalétique commune aux emballages et aux papiers afin de créer un repère commun pour les consommateurs tout en simplifiant les démarches des entreprises soumises à la fois à la filière REP papiers graphiques et à la filière REP emballages ménagers. Or, bien qu'une majorité d'emballages se recycle, certaines filières restent aujourd'hui à créer. Une part des emballages triés ne pourra donc pas être recyclée.

La règle de tri étant unique et harmonisée, représenter **le ruban de Möbius** sur le bac de tri constituerait dès lors **une allégation trompeuse pour le consommateur** en lui laissant croire que l'ensemble des emballages qu'il trie seront effectivement recyclés. L'option d'une flèche signifiant la circularité du bac jaune a donc été privilégiée, elle est comprise par près de 7 consommateurs sur 10.



À noter : le visuel de la flèche circulaire n'a pas été repris pour illustrer le tri du verre car les pré-tests menés ont montré que le pictogramme de point d'apport volontaire est déjà signifiant pour les consommateurs grâce à sa forme singulière.

« bac de tri » et « tri verre »



Quels pictogrammes pour représenter mes papiers ?

Une bibliothèque de pictogrammes génériques non exhaustive est mise à votre disposition pour composer votre Info-tri. Si aucun pictogramme ne correspond à l'apparence de votre papier, vous avez la possibilité de développer votre propre silhouette, afin que l'information proposée soit la plus signifiante possible pour vos consommateurs (voir p. 38). Dès lors que vous respectez les règles de conception, il n'est pas nécessaire d'obtenir la validation de Citeo pour ces nouvelles silhouettes.

Quelles règles suivre si j'ai plusieurs éléments à représenter (papiers seuls ou avec éléments d'emballage) ?

Tous les éléments séparables à la consommation doivent être représentés et séparés par un signe +. Les éléments peuvent être représentés par des pictogrammes et du texte, par des pictogrammes seuls ou du texte seul. Pour les ensembles de papiers composés de 3 éléments ou plus (ex. : enveloppe, courrier et tract), il est admis d'utiliser le terme « éléments papier ».

Qu'est-ce qu'un élément « séparable à la consommation » ?

Il s'agit de tout élément qui doit être dissocié ou extrait d'un autre papier ou d'un emballage pour le lire (ex. : un courrier qui doit être extrait d'une enveloppe ou une notice d'un emballage).



Rappel : la représentation graphique des contenants et les mentions écrites associées ont été validées par les pouvoirs publics et ne peuvent en aucun cas être personnalisées ni modifiées.

ÉTAPE 3 : choix du format

Le format de l'Info-tri peut varier selon le nombre d'éléments à trier et les contraintes liées à leur taille ou à leur forme.

Pour faciliter la mise en œuvre de l'Info-tri, nous vous proposons **différentes configurations**. Chacune est proposée **en 2 versions** :

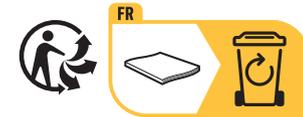
- A Standard** : C'est la version de référence. Elle est à utiliser en priorité si l'espace disponible sur l'emballage le permet et elle peut être agrandie.
- B Compacte** : C'est la version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. Elle ne peut être réduite car elle est construite avec un Triman de 6 mm de hauteur, soit la taille minimale autorisée par l'Ademe.

Retrouvez toutes les planches d'Info-tri disponibles selon la configuration et le format souhaités dans le dossier dans le kit «Info-tri papiers», accessible depuis votre espace client.

A Version standard



Horizontale



Verticale



Bloc



B Version compacte



À noter : la version bloc n'est disponible que pour les produits multi-destination.

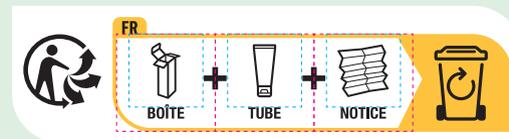
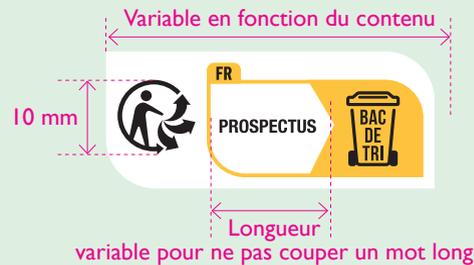
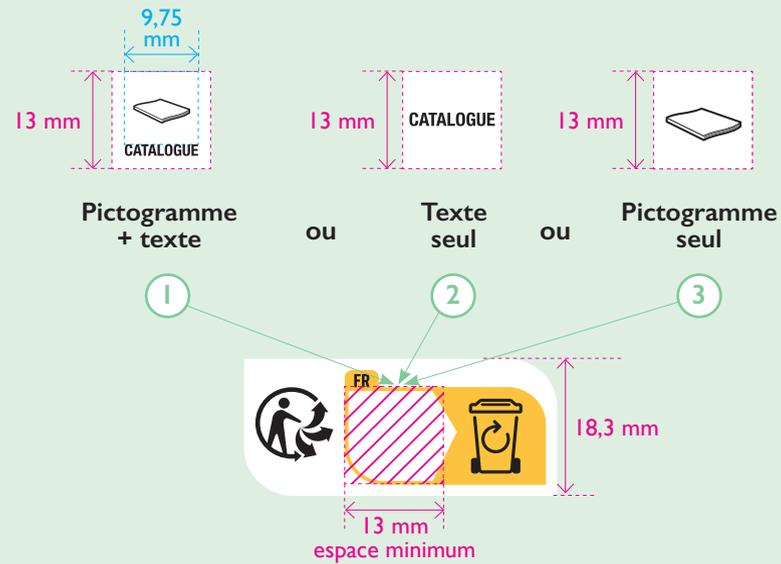
ÉTAPE 3 : choix du format

Configuration horizontale

A Standard : c'est la version à utiliser en priorité. La hauteur du bloc de lisibilité est de 18,3 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un carré de 13 mm, comme indiqué sur le schéma ci-contre. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. Exceptionnellement, l'espace de 13 mm peut être agrandi dans le cas de mots très longs afin d'éviter une césure. L'ensemble des éléments est ensuite centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

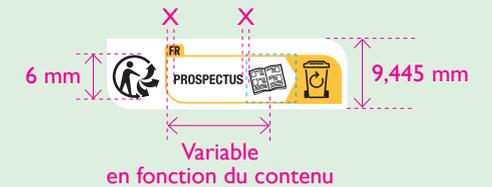
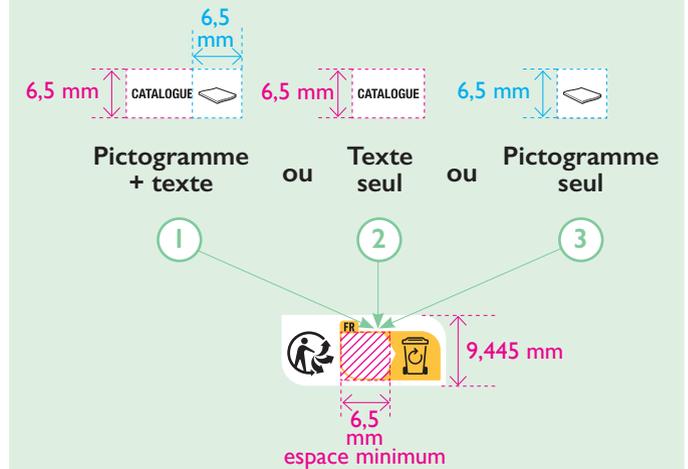
B Compacte : version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite.** La hauteur du bloc de lisibilité est de 9,445 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un rectangle de 6,5 mm de haut, comme indiqué sur le schéma. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est ensuite espacé et centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

A Version standard

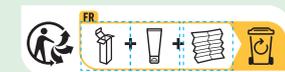


Exemple avec pictogrammes et texte

B Version compacte



Exemple avec pictogrammes, textes



Exemple avec pictogrammes

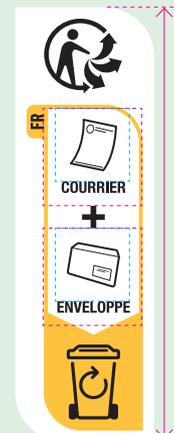
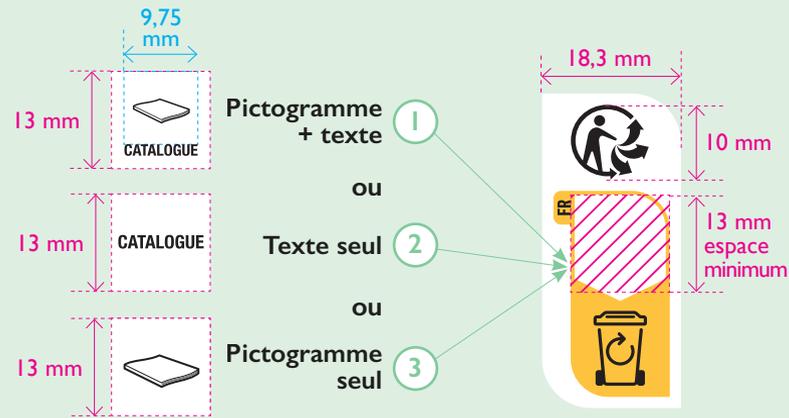
ÉTAPE 3 : choix du format

Configuration verticale

A Standard : c'est la version à utiliser en priorité. La largeur du bloc de lisibilité est de 18,3 mm et les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un carré de 13 mm, comme indiqué sur le schéma ci-contre. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

B Compacte : version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite.** La largeur du bloc de lisibilité est de 12,445 mm (9,445 mm avec pictogramme seul) et les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un rectangle, comme indiqué sur le schéma. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est ensuite centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

A Version standard



Exemple avec pictogrammes et textes

Variable en fonction du contenu

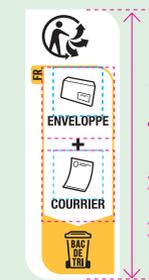
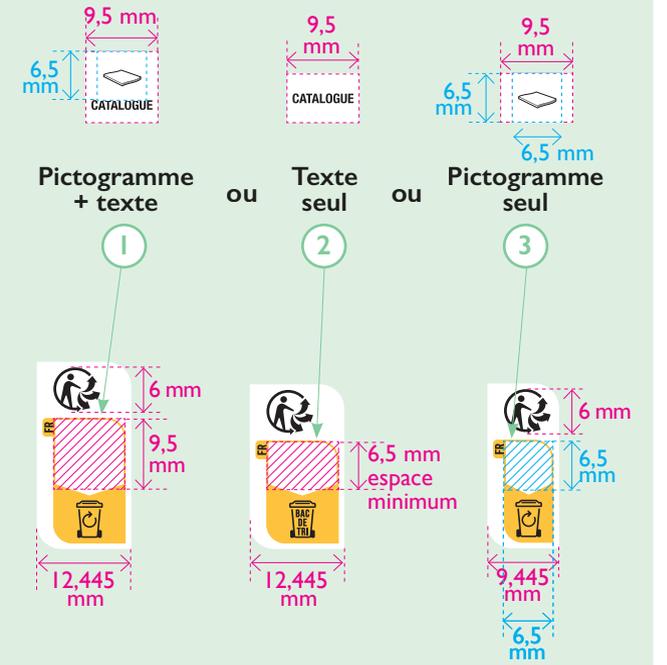


Exemple avec pictogrammes et textes



Exemple avec pictogrammes

B Version compacte



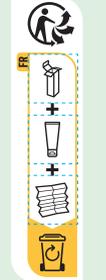
Exemple avec pictogrammes et textes



Exemple avec pictogramme, texte



Exemple avec pictogramme



Exemple avec pictogrammes

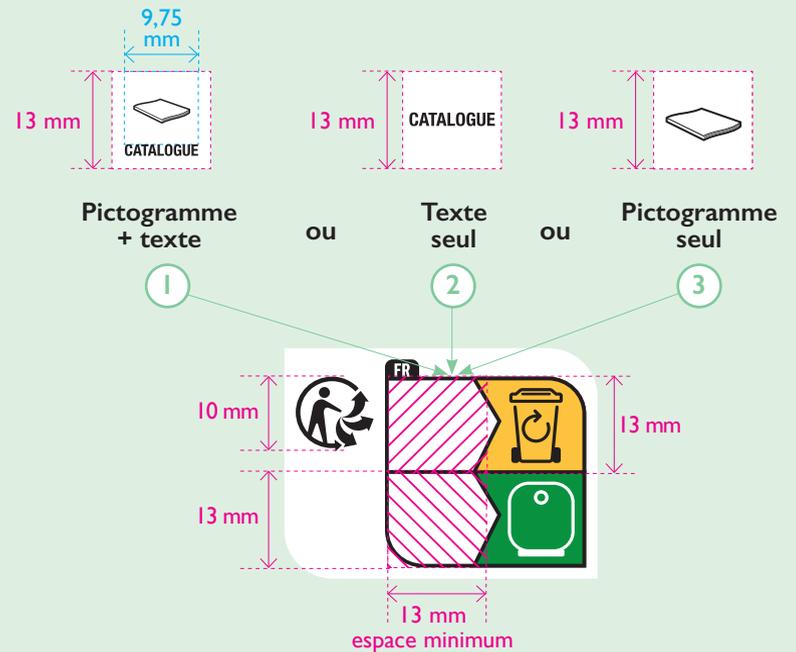
ÉTAPE 3 : choix du format

Configuration bloc

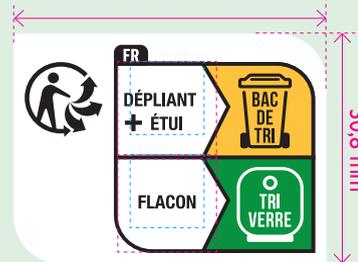
A Standard : c'est la version à utiliser en priorité. La hauteur du bloc de lisibilité est de 30,8 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un carré de 13 mm, comme indiqué sur le schéma ci-contre. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. Exceptionnellement, l'espace de 13 mm peut être agrandi dans le cas de mots très longs afin d'éviter une césure. L'ensemble des éléments est ensuite centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

B Compacte : version à utiliser lorsque la place disponible est restreinte. **Cette version ne peut en aucun cas être réduite.** La hauteur du bloc de lisibilité est de 15,67 mm. Les éléments (pictogrammes et/ou texte) s'inscrivent dans un rectangle de 6,5 mm de haut, comme indiqué sur le schéma. Ce rapport est à respecter en cas d'agrandissement. L'ensemble des éléments est ensuite espacé et centré optiquement dans l'espace blanc du cartouche Info-tri.

A Version standard



Variable en fonction du contenu

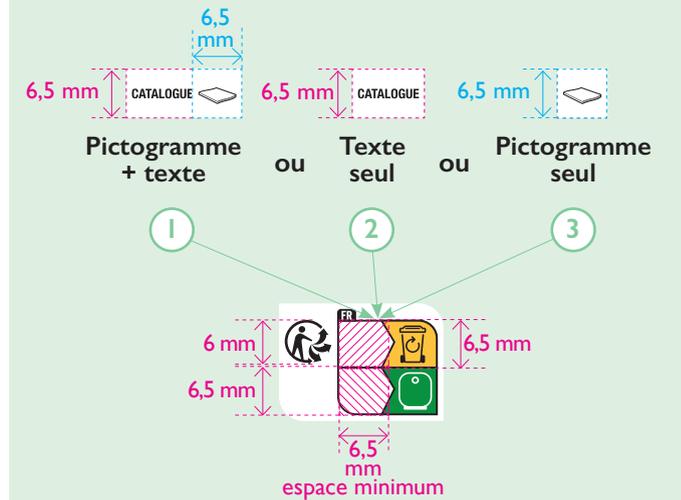


Exemple avec textes



Exemple avec pictogrammes

B Version compacte



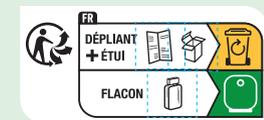
Variable en fonction du contenu



Exemple avec textes



Exemple avec pictogrammes



Exemple avec textes et pictogrammes

La version bloc n'est disponible que pour les produits multi-destination.



Les cas particuliers

Les petits papiers

Le décret d'application de l'article 17 de la loi AGEC prévoit des dispositions particulières pour les papiers de petite taille en distinguant 2 cas :

- ① Les papiers dont la surface du plus grand des côtés mesure moins de 10 cm² sont exemptés de la signalétique et de l'information sous réserve que ces dernières soient disponibles sous format dématérialisé.
- ② Les papiers dont la surface du plus grand des côtés est comprise entre 10 et 20 cm² doivent être porteurs du Triman mais sont exemptés de l'information sous réserve que cette dernière soit dématérialisée.

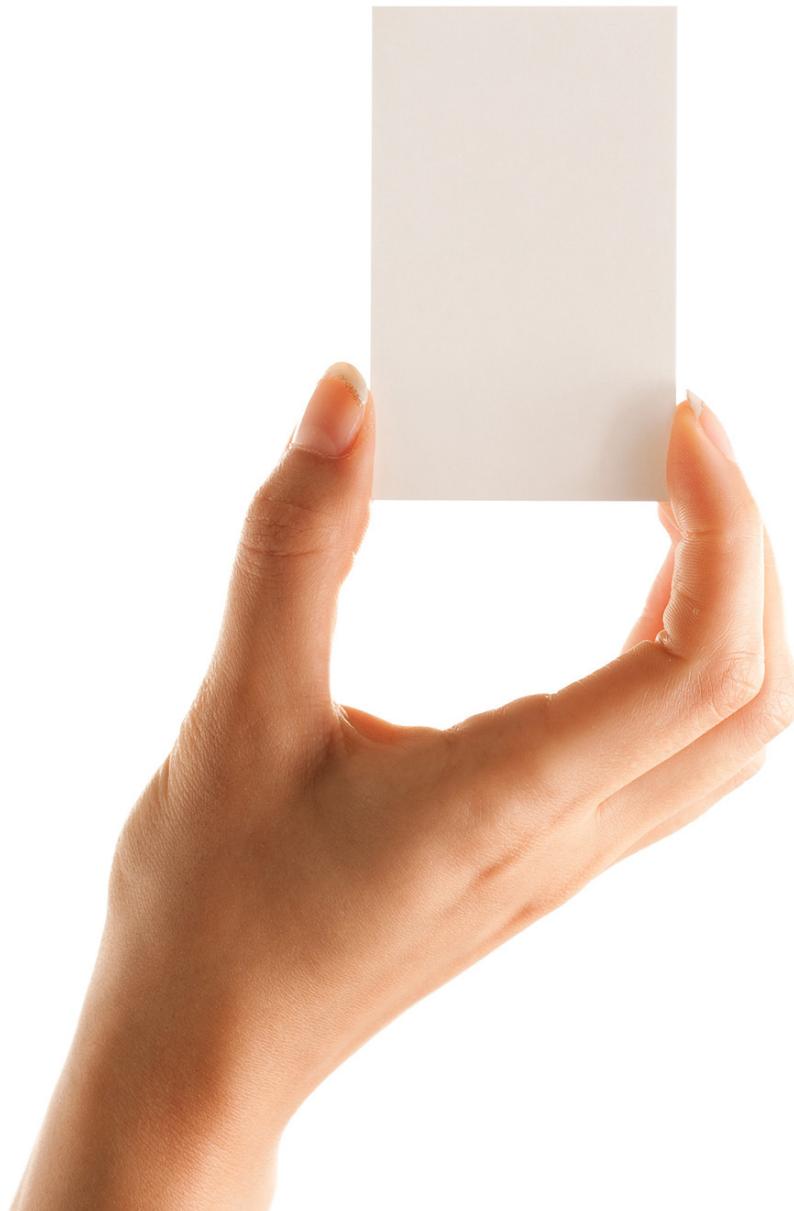
Que faire pour les courriers dont on ne peut connaître le contenu à l'avance (courriers promotionnels, etc.) ?

Les pouvoirs publics ont accordé aux metteurs en marché d'emballages d'économat et conditionnés à la demande la possibilité d'utiliser la mention générique « élément(s) d'emballage », quel que soit le nombre d'éléments. Lorsque cela est possible, il est recommandé de lui associer la mention facultative « Séparez les éléments avant de trier ».

Cette possibilité a été validée par le ministère en charge de l'environnement en juillet 2022 auprès des fédérations professionnelles. Cette décision étant confirmée, elle se décline également lorsque le cas se produit pour les papiers graphiques. La mention générique à utiliser sera alors « éléments papier ».



Retrouvez cette nouvelle planche de déclinaisons dans le dossier du kit Info-tri papier téléchargeable sur www.citeo.com.



Les cas particuliers

La version multi-pays

Si vous voulez aller plus loin et anticiper les évolutions réglementaires de certains pays dans lesquels vous exportez vos produits, vous pouvez également ajouter les règles de tri des pays concernés grâce à la version « multi-pays » de l'Info-tri.

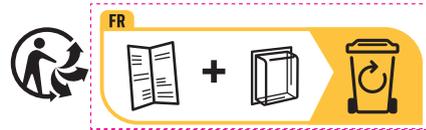


Attention : si vous souhaitez donner la règle de tri pour la France et d'autres pays dans lesquels la règle est identique, vous pouvez ajouter des onglets mais l'onglet « FR » doit toujours figurer en premier.

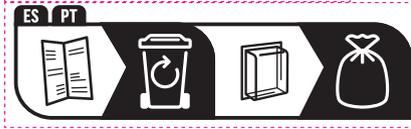
De plus, les couleurs repères n'étant pas forcément les mêmes en France et à l'étranger, l'Info-tri doit être obligatoirement conçue en monochromie pour ne pas induire les consommateurs étrangers en erreur.



Exemples



Le premier bloc mentionne la règle de tri pour la France. L'onglet « FR » est obligatoire.



Le second bloc mentionne la règle de tri pour les pays dans lesquels elle diffère. En version couleurs, ce bloc est toujours traité en noir et blanc.



À noter : les règles de tri présentées sur cette page sont fictives.

UNE QUESTION?

Envoyez-nous un mail à clients.papiers@citeo.com
ou contactez votre interlocuteur habituel.



50, boulevard Haussmann
75009 Paris

01 81 69 06 00
www.citeo.com
clients.papiers.citeo.com

Si vous imprimez ce document, pensez à le trier !

